

**Directeurs-Gérants :**  
**F. DE RODAYS** & **A. PÉRIER**  
 Rédacteur en chef. Administrateur.  
 SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION :  
**Gaston CALMETTE**  
 TÉLÉPHONE : 102.46 Rédaction  
 102.47 Administration.  
 ANNONCES ET RÉCLAMES  
 Agence P. DOLLINGEN, 16, rue Grange-Batelière

# LE FIGARO

**H. DE VILLEMESANT**  
 Fondateur  
 REDACTION  
 ADMINISTRATION — PUBLICITÉ  
 26, Rue Drouot, 26 — PARIS  
 ABONNEMENT  
 Trois Mois 30 » Six Mois 60 » Un An 120 »  
 Seine, Seine-et-Oise. 15 » 30 » 60 »  
 Départements. 18 75 37 50 75 »  
 Union Postale. 21 50 43 » 86 »  
 On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste de France et d'Algérie.

## Le Bilan du Divorce

### XIII LE DIVORCE DANS LE PEUPLE

Je prie ceux qui liront cette page de l'entendre comme un appel au secours. Il est entendu que nos discussions intimes nous ont fait bien du tort. Ce préjudice est peut-être le plus grave de tous : elles ont détourné l'attention de nos misères véritables ; nous ne portons pas la main où nous sommes malades, — si atteints qu'il y a urgence d'apporter le fer rouge dans ces plaies-là.

Quand j'ai demandé un rédacteur en chef du *Figaro* la permission de ouvrir à cette place la question du Divorce, ce n'était pas pour le vain plaisir d'ajouter quelques scènes de comédie aux vaudevilles excellents qui déjà ont été écrits sur cette matière. Mon objectif était fait et j'avais eu la douleur de constater que la bouffonnerie tournait à la tragédie la plus noire. On s'était mis en route, le sourire du scepticisme aux lèvres, avec une complaisance un peu dédaigneuse pour tous ces gens de plaisir qui, ayant détruit entre eux tous les liens d'estime, demandent qu'on les affranchisse de cette dernière contrainte : le lien légal. La loi avait été votée dans cette préoccupation de suprême politesse. On songeait aussi aux auteurs dramatiques qui, ayant épuisé la démonstration des trois ou quatre cas exceptionnels où l'indissolubilité du mariage pèse lourdement sur des innocents, réclamaient qu'on fit enfin une brèche dans le mur qu'ils avaient si consciencieusement battu du bélier.

Il semblait qu'une telle réforme dût se contenter d'exercer son action à la surface de la société. Voici qu'elle la creuse jusqu'aux assises. Attendons-nous l'écrasement pour courir au secours des victimes ?

### \*\*\*

Il n'y a, en pareille matière, qu'un moyen d'échapper au reproche de déclamation : c'est de citer des faits, rien que des faits. Autrement, on donne la partie trop belle à ces faux amis du peuple qui s'écrient :

— Quand on veut asservir le peuple et lui arracher sa liberté de conscience, on commence par le diffamer !

J'ai donc porté les résultats de mon enquête à un des hommes de ce temps qui se sont penchés avec le plus de fraternelle pitié sur le monde de la misère, un homme qui, condamné par son état à vivre dans les cercles de l'Enfer, a rêvé, pour l'enfance coupable, la régénération par la tendresse et par l'exemple du bien.

L'expérience de M. Guillolet-Adolphe, de l'Institut, juge d'instruction, optimiste comme la charité elle-même, est, après tant d'années d'exercice de la justice et de la miséricorde, plus sombre, plus attristée encore que mes inquiétudes. On comprendra donc que je lui cède ici la parole. Comme je voudrais que ce journal servit à son avertissement de porte-voix ! Il faudrait qu'il se fit entendre jusqu'à ce Parlement qui, nous ayant dotés d'une loi démoralisante, a seul le pouvoir d'atténuer, dans la mesure du possible, le mal qu'il a fait.

Sans doute, m'a dit M. Guillolet, j'aperçois l'enfance ouvrière sous le plus triste des aspects, quand la police a mis la main sur elle. Mais par-dessus l'épaule de l'enfant atteint, j'ai le spectacle de la maison dont il sort. Je vous affirme qu'il est affreux. D'une année à l'autre, on assiste à la désorganisation, tous les jours aggravée, de la famille ouvrière.

Le mariage, considéré comme une union indissoluble, n'existe presque plus. Rendez-vous dans les villes manufacturières, informez-vous. Vous constaterez que l'union légale est devenue dans ces milieux ouvriers, ce n'est pas une conséquence de la passion d'indépendance sans limite, sans obstacle, qui est l'état normal, sans esprit. On a besoin d'une liberté absolue ; on ne veut être attaché par rien. A peine peut-on dire que l'instinct maternel entretient un peu plus de retenue dans les mœurs de la femme que dans celles de l'homme, mais l'abaissement moral est le même.

« Peut-être vous dire que Paris doit être placé à la tête de ces villes démoralisées ? Le mal, dans ce qu'il a d'excessif, d'immédiatement aigu, date des dernières années de l'Empire, de la secousse terrible de la guerre, surtout de la Commune. Le peuple de Paris a mené, dans ce temps-là, une vie assise sur le mépris de toute autorité ; elle lui a laissé le souvenir d'un temps heureux. Il a cru à la réalité de son affranchissement. Il est demeuré charmé par l'évocation de cette existence en plein air, où le cabaret servait de club, où la chimère de l'égalité totale apparaissait réalisée, où Paris a cru remplacer par sa volonté l'action des polices, le jeu des lois, où il s'est grisé de vin, de poudre et de paroles.

« Cette époque de licence a marqué un affaiblissement très certain dans la moralité de la classe ouvrière. Bien des mœurs ont été désorganisées à la faveur de cette suspension de la vie sociale. La multiplication indéfinie des cabarets est une autre plaie que nous ont léguée ces jours de révolte. Le cabaret ! voilà la cause première la plus certaine de la destruction de la famille ouvrière. Je ne prétends pas vous avancer là une vérité inconnue. Je dis seulement : Mon état et ma conscience me commandent, quand je suis en face d'un coupable, d'examiner par quelle voie il en est arrivé à cette déchéance, et, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, qu'il s'agisse de l'homme, de la femme ou de l'enfant du peuple, c'est le cabaret que je trouve à l'origine de toutes perversions.

« Généralement, c'est l'homme qui dé-

serte le premier la maison. Le jour où il ne prend plus ses repas chez lui, en famille, la femme perd la petite puissance qu'elle avait sur lui, son charme de ménagère. Elle se met à boire parce qu'il n'est pas là. Criez bien haut que l'ivrognerie de la femme dans les milieux populaires est une nouveauté qui fait tache d'huile. Elle devient un mal social, une épidémie infectieuse, puisque, derrière le père et la mère, l'enfant prend le chemin du cabaret.

« La loi qui lui en interdit l'entrée est violée en toute occasion et avec impunité. On m'amène des alcooliques de douze ans. Du jour où tous ces gens ont touché à l'absinthe, la famille est détruite. Ce n'est pas le divorce qui a créé ces mœurs populaires. Mais il fallait les ignorer pour s'imaginer que le jour où cette nouvelle licence serait inscrite dans la loi, le peuple ne se jeterait pas sur elle. L'ouvrier avait rendu le mariage haïssable par la façon dont il le pratiquait. Il était impatient de son joug ; il avait une tendance à s'en affranchir sans scrupule : le divorce est venu confirmer une situation de fait ; il a porté le dernier coup au mariage.

« En voulez-vous un exemple que, pour ma part, je trouve désolant ? On me signale que dans le milieu si respectable de la mutualité, qui représente cependant ce qu'il y a de plus honorable dans la classe ouvrière, on voit apparaître, ici, là, le mot de « compagne » dans les contrats qui régissent les droits et les devoirs des mutualistes vis-à-vis de leurs sociétés. Or ces « compagnes », auxquelles l'honnête mutualité est en train de créer une existence légale, ce sont des concubines, des ménagères, en grand nombre divorcées, qui ne pouvant subsister, elles et leurs enfants, par les ressources de leur travail, se sont mariées « à la chambre » avec quelque ouvrier plus laborieux que leur premier compagnon.

« Supposons ensemble que ces malheureuses et leurs maris de rencontre aient à l'instinct de prévoyance quelque chose d'éducation morale. Elles sont l'exception. Je passe d'ordinaire dans les familles des divorcés.

« Il serait fou d'exiger une pension régulièrement payée par l'homme qui se déplace avec son travail et qui émette son salaire dans tous les cabarets d'alentour. Il semble donc injuste de laisser à la femme toute la charge des enfants et, quelle que soit l'indignité du père, on les partage. On attribue les fils à l'homme, les filles à la mère. Après quoi, chacun s'en va de son côté.

« Que fera l'homme ? Il ne va pas louer une nouvelle chambre, y installer des meubles ? Tout cela serait saisi le lendemain. Le terme ne serait jamais payé. Il emmène donc ses fils coucher avec lui dans le premier garni venu. Un soir qu'il a trop bu ou qu'il rencontre une fille sur sa route, il ne rentre pas. Il oublie l'adresse. Ma foi, que ses enfants se tirent d'affaire ! Et c'est bien ainsi qu'ils en usent.

« Ecrivez, je vous prie, que ces abandonnés, cherchant leur nourriture, vivent dans Paris comme des fauves. Pour deux sous, on les reçoit dans les garnis à partir de treize ans. Ils ne souffrent pas de cette vie de liberté ; ils l'aiment, ils s'y attachent, ils la traitent jusqu'à ce qu'un larcin les fasse tomber dans la main de la police qui nous les amène.

« Aux filles maintenant :

« Vous savez dans quelles conditions de promiscuité déplorable vit le petit peuple de Paris. Toute la famille couche en deux lits, dans la même chambre. Tant que le vrai père est là, on peut espérer qu'un reste de pudeur instinctive l'empêchera de donner à ses enfants certains spectacles dont notre pensée se détourne. Mais quand la mère, qui ne peut subsister par son salaire, s'est mise en ménage avec un second mari ou avec un amant ? quelle éducation d'exemple croyez-vous qu'elles recevront, les fillettes ? Il faut s'estimer trop heureux si, un jour où la mère est descendue pour acheter le repas du matin, l'ivrogne, encore égaré, n'abuse pas d'elle. Je sais de quoi je vous parle. Dans la classe ouvrière tout à fait pauvre, il n'y a pas de virginité physique au delà de quatorze ans.

Rapprochons ces déclarations des chiffres publiés par M. Albalan, juge d'instruction au Parquet de la Seine, et par le docteur Legras, expert.

— On constate, disent-ils, que l'accroissement de la criminalité porte particulièrement sur les jeunes gens compris entre treize et vingt et un ans. A Paris, de 1880 à 1893, plus de la moitié des individus arrêtés avaient moins de vingt ans, et presque tous avaient commis des fautes graves ; en une seule année, celle de 1880 par exemple, 30 assassinats, 30 homicides, 3 parricides, 2 empoisonnements, 184 infractions, 4,312 coups et blessures, 25 incendies, 153 vols, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11,862 vols simples.

En 1894, sur 40,000 mineurs délinquants et criminels, il y en a 32,849 de seize à vingt et un ans.

Et la poussée continue.

En 1895, 554 jeunes gens de seize à vingt et un ans ont été poursuivis en assises et leurs crimes se répartissent ainsi : 32 assassinats, 20 meurtres, 3 parricides, 44 infractions, 2 empoisonnements, 91 vols, 7 avortements. En outre, 35,387 jeunes gens du même âge passent devant le Tribunal correctionnel. D'une année à l'autre, l'augmentation est de 3,092 délinquants.

— Au moment où la loi sur le divorce, disent MM. Albalan et Legras, fut discutée dans les Chambres législatives françaises, on affirma qu'elle était tout en faveur des enfants. Elle devait les soustraire au spectacle immoral des dissensions intestines de la famille. On alléguait que l'enfant ne verrait plus les violences physiques ou verbales échangées entre

le père et la mère ; sa garde serait confiée au plus digne des deux conjoints ; le divorce des parents favoriserait donc chez l'enfant le développement du sens moral.

Nous voulons bien supposer que ceux qui firent ces rêves étaient de bonne foi. Que vont-ils répondre en face de l'expérience ?

Plus de virginité des filles au-dessus de quatorze ans et, en une seule année, une augmentation de 3,092 enfants criminels, fils du cabaret, de l'école sans Dieu et du divorce.

Hugues Le Roux.

## Échos

### La Température

Les mauvais temps ont cessé sur la Manche où le baromètre est en hausse, ainsi qu'à Paris où le marquis hier 761mm. Des pluies sont descendues encore signifiées en France. Hier, des coups de tonnerre ont été entendus à Lyon. La température est à peu près la même sur nos régions. A Paris, elle donnait dans la journée 11° au-dessus le matin à huit heures et 17° dans l'après-midi ; on notait 23° à Alger. En France, quelques ondées sont encore probables ; la température se rapproche de la normale. Dans la soirée le baromètre restait à 762mm vers minuit.

### Les Courses

A 2 h., Courses à Maisons-Laffitte. — Gagnants de Robert Milton :

Prix des Triangons : Mioche.  
 Prix Little-Duck : Gorenflot.  
 Prix de Vernon : Cristal II.  
 Prix Dauphin : Vlaui.  
 Prix Beauvau : Marinnet.  
 Prix Mondaine : Hymnis.

### CE FAUX DOIT ÊTRE A NOUS

Commence-t-on à comprendre, en haut lieu, la faute que l'on a commise en n'attendant pas toutes les forces gouvernementales à l'œuvre de la révision ? J'appelle « haut lieu » l'endroit où dort M. Charles Dupuy, s'il peut échapper par le sommeil au remords de s'être laissé si complaisamment mystifier en 1894.

D'ordre du ministre de la Guerre, M. le capitaine Cuiquet était venu accuser le ministère des Affaires étrangères de mauvaise foi dans l'affaire Dreyfus.

D'ordre du ministre des Affaires étrangères, M. Paléologue est venu raconter devant la Cour de cassation tout entière et démontrer, pièces en main, l'in vraisemblable histoire que voici :

Le lendemain du jour où l'arrestation de Dreyfus fut connue, le 2 novembre 1894, un attaché militaire étranger adressa à son état-major le télégramme chiffré suivant :

Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il conviendrait de charger l'ambassadeur de publier un démenti officiel, afin d'éviter les commentaires de la presse.

Les cryptographes du quai d'Orsay découvrirent la clef du chiffre et traduisirent ainsi le télégramme, dont l'authenticité fut démontrée par seize épreuves. Ce télégramme ne plaisait pas aux organisateurs de la culpabilité de Dreyfus. Ils le firent disparaître des archives de la Guerre. Ils racontèrent qu'aux Postes et Télégraphes, où ils avaient demandé le télégramme original, on leur avait répondu que cet original avait été brûlé, selon la coutume.

Or, l'original n'avait pas été brûlé et la coutume n'existe pas. Les Postes et Télégraphes l'ont mis à la disposition des Affaires étrangères dès qu'il a été demandé.

Voyons ce qu'il est devenu ce télégramme, dans le dossier secret où il figure sous le numéro 44. Il est devenu ceci :

Le capitaine Dreyfus est arrêté. Le ministre de la Guerre a la preuve de ses relations avec l'Allemagne. Toutes mes précautions sont prises.

Juxtaponons, pour que ce soit plus saisissant :

TEXTE AUTHENTIQUE DU QUAI D'ORSAY	TEXTE FAUSIFIÉ RUE SAINT-DOMINIQUE
Si le capitaine Dreyfus n'a pas eu de relations avec vous, il conviendrait de charger l'ambassadeur de publier un démenti officiel, afin d'éviter les commentaires de la presse.	Le capitaine Dreyfus est arrêté. Le ministre de la Guerre a la preuve de ses relations avec l'Allemagne. Toutes mes précautions sont prises.

Après celle-là, il convient peut-être de tirer l'échelle. On conçoit d'ailleurs parfaitement qu'avec un pareil système, qui a été adopté d'enthousiasme par la presse antirevisionniste, rien ne soit plus facile que d'affirmer la culpabilité des gens.

Puisque je m'amuse à juxtaposer, je veux vous donner aussi deux courts extraits, à propos du bordereau :

DÉPOSITION DU GÉNÉRAL ZURLINDEN	DÉPOSITION DE M. A. BERTILLON
L'examen que j'ai fait moi-même des différents pièces du dossier judiciaire renfermant l'écriture de Dreyfus m'a démontré que le bordereau avait été écrit par cet officier, et que c'était bien son écriture courante et rapide.	Le bordereau est écrit au moyen d'un espèce d'écriture de sûreté, et présente l'apparence d'être un document formé au moyen de mots décalqués et mis bout à bout.

On remplirait le journal avec des citations semblables, qui expliquent d'ailleurs parfaitement les cris de rage par lesquels a été saluée la publication de l'enquête.

Pour en revenir à l'édifiant déposition de M. Paléologue et à cette lutte entre

deux ministères, je me demande quel gouvernement autre que la République pourrait survivre à un pareil scandale. Il est vrai que, pour la circonstance, la République a le précieux appui de ceux qui se présentent ses adversaires. Curieux ! — J. CORNÉLY.

### A Travers Paris

La Cour de cassation, dans sa dernière séance, a décidé d'entendre le lieutenant-colonel du Paty de Clam.

Dans ces conditions, le ministre de la Guerre a cessé d'opposer à la demande de cet officier un refus d'autorisation.

Le colonel du Paty de Clam, officier de police judiciaire du procès Dreyfus, pourra donc fournir à la Cour ses moyens de défense et discuter devant les conseillers, toutes Chambres réunies, les affirmations du commandant Cuiquet et du général Roget qui l'avaient disqualifié.

L'incident est donc terminé.

Mais la résistance primitive de M. de Freycinet, que nous avions signalée hier, faisait l'objet de toutes les conversations du Palais, et si elle avait persisté, les membres de la Cour de cassation étaient résolus à maintenir, de leur côté, leur droit d'entendre M. du Paty de Clam.

Le Président de la République a reçu hier matin les amiraux Fournier et de La Jaille. M. Catusse, notre nouveau ministre à Stockholm, qui va prendre possession de son poste.

Il a reçu en outre les membres du Comité du Syndicat de la presse parisienne : MM. Jean Dupuy, président ; de Nalèche, secrétaire ; de Rodays, trésorier ; Pierre Giffard, Valentin Simond, Poidatz et Rouy, secrétaire général, qui l'ont invité à assister à la fête qui sera donnée à la Grande Roue au bénéfice de la caisse de secours du Syndicat.

M. Emile Loubet a pris pour 1,000 francs de billets.

M. Due, le ministre de Suède et Norvège, qui vient de se retirer de la carrière diplomatique, a quitté hier Paris, où il laisse d'unanimes regrets.

C'est par le train de midi trois quarts que l'éminent diplomate est parti pour rejoindre sa famille à Stockholm.

Il a été salué à son départ de la gare du Nord par le comte et la comtesse Wrangel, M. Nordling, consul général à Paris, par l'ambassadeur d'Italie, les ministres des Pays-Bas et du Danemark et les notabilités de la colonie suédoise-norvégienne, qui, en témoignage de sympathie, ont poussé un triple hurra en son honneur.

Le comte Wrangel, premier secrétaire de la légation de Suède et Norvège, a pris les fonctions de chargé d'affaires en attendant l'arrivée de M. Akerman, le nouveau ministre, qui sera à Paris la semaine prochaine.

L'Académie française, au cours de sa séance d'hier, a décidé de se réunir le mardi 16 mai prochain pour la discussion des titres des candidats au fauteuil vacant par le décès de M. Edouard Hervé.

M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel, a donné lecture de la lettre par laquelle notre collaborateur Henry Fouquier informe l'Académie qu'il retire sa candidature à ce fauteuil.

Une vente des plus intéressantes au point de vue non seulement de l'art, mais encore de la bonté, va avoir lieu à la salle Georges Petit.

C'est la vente au profit des enfants du regretted Alfred Sisley.

Avec un touchant élan de solidarité, tous les artistes ont répondu à l'appel de Claude Monet : toutes les écoles seront représentées à cette vente, dont l'exposition, qui a lieu demain et après-demain à la galerie Georges Petit, sera très courue.

Ajoutons qu'une souscription entre amateurs vient d'avoir lieu pour offrir au musée du Luxembourg une des œuvres les plus importantes de Sisley, et que cette souscription a pleinement réussi.

La vente de la collection Victor Desfossés, qui avait attiré un grand nombre d'artistes et tous les amateurs de belles œuvres, a produit le chiffre de 787,650 francs.

Le plus gros prix a été atteint par la *Toilette*, œuvre capitale de Corot, qui a été adjugée à 185,000 francs. Les huit autres tableaux du maître ont atteint : la *Femme à la toilette*, 25,500 fr. ; l'*Atelier*, 32,000 fr. ; le *Pêcheur*, 20,100 fr. ; la *Vue de Soissons*, 10,600 fr. ; le *Pont de Narni*, 10,000 fr. ; *Saint Sébastien*, 48,000 fr. ; la *Cigale*, 10,100 fr. ; la *Ferme à Brunoy*, 13,000 francs.

Parmi les autres œuvres de la collection, citons encore : l'*Atelier du peintre*, de Courbet, adjugé 60,000 fr. ; un *Christ au tombeau*, de Delacroix, 16,800 fr. ; la *Barque*, de Millet, 39,000 fr. ; l'*Hiver*, de Millet, 10,500 fr. ; l'*Élé*, 10,000 fr. Les quatre Claude Monet se sont vendus : la *Seine à Asnières*, 11,500 fr. ; les *Débarcadères de charbon*, 9,000 fr. ; la *Rivière*, 8,500 fr. ; l'*Eglise de Verteuil*, 7,000 fr. La *Forêt de Fontainebleau*, de Rousseau, a été adjugée 16,500 francs. La *Vache blanche*, de Troyon, 21,500 francs.

Un pastel de Millet, les *Foins*, a atteint 20,000 francs. Le buste d'évêque moyen âge de Carriès a été adjugé 4,600 francs.

On s'est également disputé les œuvres de Pissarro, Sisley, Renoir, Manet, Lhermitte, Steinen, etc.

Par suite d'une interdiction formelle de la Préfecture de police, les combats de coqs, organisés pour ce soir vendredi, au cirque Molier, par le *Journal des Sports*, n'auront pas lieu.

La fête est donc décommandée.

On vient de brosser la statue de la Loi que Feuchère sculpta en 1852 pour la place du Palais-Bourbon.

Cette légère toilette a rendu plus apparents les trois bas-reliefs latéraux de son piédestal aux emblèmes de la Force, de la Justice et de la Vérité, et aussi plus nette la plaque de marbre qui forme la face antérieure de ce piédestal.

Cette plaque a une histoire assez drôle. Elle était réservée à l'inscription des lois les meilleures qui seraient votées dans le palais voisin... Elle est encore vierge !

Aujourd'hui, l'hôtel Drouot sera le théâtre d'une grande bataille d'enchères. M. Paul Chevallier, assisté de M. Georges Petit, expert, y vendra la collection d'œuvres de Jongkind qui a fait, depuis hier, l'admiration de tous les amateurs de Paris et d'ailleurs.

\*\*\*

Aujourd'hui, à l'hôtel Drouot, salle n° 11, exposition d'œuvres de Carrière, Cézanne, Daubigny, Mary-Cassatt, Monet, B. Morizot, Pissarro, Renoir, Sisley.

Demain samedi la vente, qui, tout comme pour les collections Duret et Veber, est composée de ces œuvres impressionnistes de haut goût, aujourd'hui si avidement recherchées par les amateurs éclairés.

Cette vente sera dirigée par M. Duchesne et MM. Bernheim jeune.

L'aquarium du Trocadéro sera épargné. Grâce aux démarches pressantes de M. Jousset de Bellesme, qui a d'ailleurs trouvé en M. Bouvard un aide plein de bienveillance et d'éloquent avocat, on a décidé que l'œuvre si intéressante de ce savant ne serait pas touchée par les travaux de l'exposition coloniale.

M. Jousset de Bellesme, que nous avons rencontré hier, nous en a donné la nouvelle, tout heureux d'avoir pu sauver le seul établissement de pisciculture vraiment digne de ce nom que nous possédions en France, et qu'il est arrivé lentement à perfectionner par plus de vingt années de travaux et de sacrifices personnels.

De tout temps, le soin de sa beauté a été le souci de la femme. A toutes les époques et à travers tous les âges, ce soin a été pour elle l'objet d'un véritable culte.

Un produit naturel, l'Essence Icilma, par de simples vaporisations journalières, apporte aujourd'hui à la femme le suprême moyen de garder sa fraîcheur et sa jeunesse. Par leur efficacité absolue et leur prix minime, les produits à l'Essence Icilma, avenue de l'Opéra, tiennent la première place des produits pour la beauté féminine.

Au lendemain de l'inauguration du Musée Océanographique de Monaco, les dépêches suivantes ont été échangées entre le prince Albert et S. M. l'empereur Guillaume, d'une part, et le Président de la République, d'autre part :

Prince de Monaco à Monsieur le Président de la République, Paris.

Le Musée d'Océanographie vient d'être fondé avec le concours du digne représentant de Votre Excellence : je vous remercie d'avoir bien voulu attacher à cette fondation votre non respecté.

ALBERT.

A Son Altesse Sérénissime Albert, Prince de Monaco.

Je suis très touché du télégramme que vient de m'adresser Votre Altesse Sérénissime à l'occasion de la fondation du Musée d'Océanographie. Le Gouvernement de la République avait à cœur de vous témoigner combien il apprécie l'œuvre scientifique si intéressante et si utile que vous avez entreprise.

Emile LOUBET.

Prince de Monaco à Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Berlin.

La première pierre du monument dont Votre Majesté a bien voulu accepter le patronage vient d'être posée ; j'ajoute aux dernières acclamations de mes sujets l'expression de ma gratitude pour Votre Majesté et de mes sentiments respectueux pour Sa Majesté l'Impératrice.

ALBERT.

A Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, à Monaco.

Je suis heureux d'apprendre par le télégramme de Votre Altesse Sérénissime que la première pierre d'un édifice destiné à contenir les trésors de la mer vient d'être posée et je souhaite le meilleur succès au futur Musée Océanographique que vous avez bien voulu placer sous mon patronage. Ce monument sera à tout jamais associé au nom de Votre Altesse Sérénissime qui, par ses recherches laborieuses, a tant contribué à jeter les lumières de la science dans les ténébreuses mystérieuses du fond de la mer, et en même temps à porter par ses investigations infatigables les connaissances humaines sur un terrain dont l'importance et l'utilité n'ont pas encore été assez généralement reconnues.

GUILLAUME.

**Nouvelles à la Main**

Le docteur X a des idées noires.

Se trouvant l'autre soir dans un salon où le hasard avait réuni plusieurs de ses clients, il se plaignait de sa santé et déclarait qu'il ne serait pas de vieux os.

— Vous, docteur ? Allons donc ! se récria un des assistants. Vous nous enterrez tous !

A propos d'un document récemment publié, on parle de la singulière affection qui consiste, en écrivant certains mots, à sauter une ou plusieurs lettres.

— En écrivant, passe encore, dit quelqu'un ; mais supposez un facteur des postes atteint d'une semblable infirmité pendant sa distribution !

Le Masque de Fer

## LE DOSSIER DE L'ENQUÊTE

### DE LA COUR DE CASSATION

### DÉPOSITION DE M. le commandant Esterhazy

SEANCE DU 23 JANVIER 1899

Walsin-Esterhazy, Marie-Charly-Ferdinand, 51 ans, chef de bataillon d'infanterie en réforme (pas de domicile).

Le commandant Esterhazy. — Je jure de dire toute la vérité sous les réserves exprimées en ma précédente lettre (13 janvier courant) à M. le premier Président, relativement aux faits jugés par le Conseil de guerre de 1898 et à ceux qui ont fait l'objet d'un arrêt de la Chambre des mises en accusation.

(Ici M. Esterhazy vise la lettre ne varietur.)

On trouvera cette lettre à la fin de la déposition.

Le président. — Vous avez dit dans cette lettre que vous aviez eu avec un agent étranger pendant 18 mois environ, de 1894 à 1895, à la demande du colonel Sandherr, des rapports grâce auxquels vous avez pu fournir à cet officier des renseignements du plus haut intérêt et combattre utilement certains agissements. Vous voudriez-vous donner à la Cour des explications sur la portée de cette déclaration ?

Le commandant Esterhazy. — Avec tout le respect que je dois à la Cour, je tiens à faire observer que je ne suis pas dans la situation d'un témoin ordinaire.

Je sais, je sens que tout le monde sait et sent avec moi que ce n'est pas seulement la révision du procès Dreyfus qui est poursuivie, mais ma condamnation.

Personne ne s'y trompe, et à l'étranger où je viens de passer cinq mois, dans des milieux comme la Belgique, la Hollande et l'Angleterre, où tout le monde applaudit avec fureur ce qui se passe en France, et où par conséquent ma personnalité n'est pas suspectée d'inspirer de la sympathie, tous ceux à qui j'en ai parlé, ou qui m'en ont parlé, ont constaté le fait, avec étonnement, je puis le dire.

Quelque lointaine que soient mes études de droit, j'ai toujours pensé qu'un accusé avait le droit de se défendre et d'être au courant de l'instruction ouverte contre lui. Cette situation d'accusé, je suis prêt à l'accepter, mais avec les garanties que me donne la loi nouvelle et que j'ai spécifiées dans une lettre à M. le premier Président de la Cour de cassation.

Cité comme témoin dans des conditions exceptionnelles, j'estime avoir le droit de faire mes déclarations comme je l'entends.

C'est avec la plus profonde douleur que je me suis résolu à demander à la Cour de m'entendre. Tant que j'ai été ouvert et facilement couvert par mes chefs, je n'ai rien dit.

J'ai, conformément à leurs ordres, tout supporté et tout souffert avec cette discipline de soldat d'il y a deux cents ans, que je suis. Retire, languissant, condottière m'appellent les journaux dreyfusistes. C'est possible, et je m'en vante. Avec des soldats comme moi on gagnait des batailles et ils n'abandonnaient pas les leurs dans la mêlée.

Du jour où j'ai été indignement abandonné et sacrifié avec autant de lâcheté que de bêtise, je persistai dans cette attitude.

Mon conseil (M<sup>re</sup> Cabannes) a en mains les preuves écrites et il a été témoin lui-même, l'autre jour, à Rotterdam, des offres d'argent qu'on m'a faites.

Si je me décide, après toutes sortes de bien douloureuses hésitations, à venir dire à la Cour ce que je pensais qu'on aurait dit pour moi, c'est que j'étais en droit de croire que mes chefs l'auraient dit, et parce que j'ai pensé que je lui en devais le premier récit et les preuves avant d'en saisir l'opinion publique.

J'ai demandé à M. le ministre de la guerre de me relever du secret professionnel.

En effet, il est, dans ce que je vais dire, des choses qui intéressent d'autres officiers que moi, et je ne me croyais pas autorisé à le dire avant d'en avoir reçu la permission.

A part M<sup>re</sup> Tézenas et M<sup>re</sup> Cabannes, personne ne connaît encore ce que je vais dire ici.

En octobre 1897, j'étais à la campagne quand j'ai reçu le 18 octobre (on m'avait prescrit de dire que c'était le 20) une lettre ; cette lettre était signée : « Espérance ».

Au reçu de cette lettre dont je ne connais pas l'écriture, je fus très surpris, et je partis pour Paris.

Je descendis rue de Douai ; je ferai remarquer que, jusque-là, j'avais caché, de la façon la plus absolue, mes relations avec Mme Pays, et que je pensais que personne, à part un très petit nombre de gens au ministère de la guerre, et dans des conditions que j'expliquerai plus tard, ne pouvait les connaître.

J'avais télégraphié à Mme Pays, en Normandie, de revenir.

Le lendemain de mon arrivée, j'étais

Voilà le *Figaro* des 31 mars, 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 avril, donnant le dossier de l'enquête de la Cour de cassation.

très occupé de cette lettre, et le soir, en rentrant vers l'heure du dîner, j'éprouvai par la concierge (animée à cette époque par d'autres sentiments que ceux qu'elle a manifestés depuis) qu'un monsieur était venu me demander. J'en fus très surpris, personne, en effet, ne connaissant cette adresse.

La concierge me dit qu'elle avait déclaré à ce monsieur que j'étais inconnu ; celui-ci avait répondu qu'il savait très bien que j'étais dans la maison ; que, du reste, il venait dans mon plus grand intérêt et qu'il avait absolument besoin de me voir. Il avait annoncé qu'il reviendrait dans la soirée.

Je me rendis alors à mon véritable domicile, 27, rue de la Bienfaisance, où je ne pouvais pas entrer, ayant laissé les clés à Damartin.

Je demandai à ma concierge si on était venu s'informer de ma présence ; je pensais, en effet, que quelqu'un qui eût eu à me voir se serait d'abord rendu à mon seul domicile connu.

La concierge me dit qu'elle n'avait vu personne.

Je rentra alors rue de Douai, et j'attendis toute la soirée.

Personne ne vint.

Le lendemain matin, de très bonne heure (sept heures du matin), le concierge monta et me dit que le monsieur qui était venu la veille attendait dans la rue, près du square Vintimille.

Je descendis et je trouvai quelqu'un avec des lunettes bien et dont la tournure, malgré ses efforts, dénotait un militaire.

Ce monsieur m'aborda et me dit : — Commandant, je suis chargé d'une très grave communication, dans votre intérêt urgent.

La tournure de ce monsieur, la certitude que j'avais que personne ailleurs qu'au ministère ne pouvait savoir que je pouvais être rue de Douai, me fit tout de suite penser que j'étais en présence d'un envoyé du ministère de la guerre.

Je répondis à ce monsieur que je croyais savoir le motif de sa démarche, et que j'avais reçu à la campagne une lettre contenant un avertissement très singulier. Cette personne me dit alors : — Ne vous préoccupez pas, mon commandant ; on sait ce qu'il y a dans tout cela ; vous avez des défenseurs et des protecteurs très puissants et au courant de tout. Voulez-vous venir ce soir au rendez-vous que je vais vous indiquer ?

— Je lui dis : Très volontiers.

Et alors il me montra un bout de papier, indiquant l'angle du réservoir des eaux de la Vanne, en face du parc de Montsouris.

Le rendez-vous était pour cinq heures. Je me rendis au lieu indiqué, et à cinq heures précises, je vis s'arrêter à une certaine distance du point où j'étais une voiture dans laquelle il y avait trois personnes.

Deux de ces personnes descendirent, la troisième resta dans la voiture ; les deux autres vinrent à moi ; dans l'une je reconnus le monsieur que j'avais vu le matin ; l'autre avait une fausse barbe et des lunettes ; cette dernière personne m'adressa brusquement la parole et me dit :

— Commandant, vous savez de quoi il s'agit ?

Et, très rapidement, avec beaucoup de volubilité, elle sembla me raconter tout ce qui avait été fait depuis 1895 contre moi par le colonel Picquart, entrant dans de très nombreux détails sur les manœuvres de beaucoup de personnages importants, toutes choses qui, à cette époque, étaient absolument nouvelles pour moi.

Ce monsieur m'assura encore, devant la profonde surprise que je lui témoignais de toutes ces nouvelles, que toutes ces machinations étaient connues, prévues ; me répéta que j'avais les défenseurs les plus puissants, et que je devais seulement obéir strictement aux instructions qui me seraient données ; que mon nom ne serait même pas prononcé.

Je cherchai, à diverses reprises, à faire dire à mon interlocuteur qui il était, sans pouvoir y arriver.

Je voyais bien que c'était un officier ; j'aurais bien voulu savoir qui il était et de la part de qui il venait.

Il me dit, au bout d'une conversation d'une demi-heure, de ne point me préoccuper ; qu'on me tiendrait au courant, et que j'eusse à me trouver, tous les jours à cinq heures, dans le salon d'attente du Cercle militaire, où le premier monsieur passerait si on avait quelque chose à me dire.

Il se quittèrent, me disant de m'en aller dans telle direction ; eux, repartirent du côté de leur voiture, de sorte que je ne pus voir la figure de la troisième personne restée dans la voiture.

Le lendemain matin, à la même heure que la veille, le concierge me monta un mot au crayon me disant :

« Dans le fiacre, devant tel numéro de la rue Vintimille. »

J'y allai en toute hâte ; je trouvai le monsieur à fausse barbe qui me dit : « Montez vite ! » et me demanda de lui indiquer un endroit où on pourrait parler longtemps sans être dérangé.

Je lui dis :

— Je ne vois pas d'autre endroit par ici que la cimetière Montmartre, si vous voulez y aller.

Nous nous y rendîmes, et alors, là, ce monsieur me dit :

— Il faut demander tout de suite une audience au ministre de la guerre, et nous allons établir ce que vous lui direz, (parce que je lui avais dit : « Demander une audience au ministre, pour quoi lui dire ? Pour lui montrer cette lettre que j'ai reçue ? » Il m'avait répondu alors : « Non ! Nous allons établir ce que vous lui direz. »)

Alors, je lui dis :

— Mais tout cela est très bien, je vois que vous êtes officier. Je prévois que vous venez du ministère ; je voudrais bien savoir qui vous êtes ?

Comme il ne m'avait pas parlé du rendez-vous du Cercle militaire, je m'y rendis néanmoins ; je trouvai le premier monsieur, qui me fit monter dans une voiture et m'emmena, au pas, jusqu'au Cirque d'hiver.

Il me raconta, avec beaucoup de détails, toutes les machinations que j'ignorais, et insista beaucoup sur ce que j'étais parfaitement connu et sur les très hautes protections dont il m'avait parlé la veille.

J'avais adressé ma lettre au ministre. Le soir, je revis, au rendez-vous indiqué, le colonel du Paty, qui me fit écrire sous sa dictée des notes sur ce que je devais dire à M. le général Billot. Le même soir, je trouvais devant ma porte, dans une voiture, le colonel Henry.

Le colonel Henry était un de mes camarades ; j'avais été avec lui depuis près de vingt ans au service des renseignements, peu de temps après la création de ce service ; j'y étais comme lieutenant, et Henry y était également avec le même grade et le même emploi que moi ; je l'avais revu très fréquemment depuis.

J'ai su, plus tard, que la troisième personne restée dans la voiture, au parc de Montsouris, était le colonel Henry. Henry me dit alors très brièvement de ne pas me tourmenter ; que tout ce que m'avait dit le colonel du Paty était parfaitement exact, et que, en haut lieu, on savait très bien tout ce qu'il en était et qu'on était résolu à me défendre à outrance contre ce qu'il appelait « des abominables manœuvres ».

Le lendemain je fus averti que je serais reçu le surlendemain par M. le général Millet, directeur de l'infanterie, au nom du ministre.

Je vis le colonel du Paty et je lui dis : — Pourquoi le général Millet ? Un chef de direction d'arme n'a rien à voir en pareille matière. Si le ministre ne veut pas me recevoir, il aurait dû me faire recevoir ou par son chef de cabinet, ou, beaucoup plutôt, par le chef de l'état-major de l'armée !

En effet, le texte même de ma demande d'audience expliquait que c'était une affaire qui relevait du chef d'état-major.

Le colonel me répondit qu'il ne fallait pas engager M. le général de Boisdeffre ; par conséquent, il fallait qu'il restât en réserve, indiquant ainsi que le général de Boisdeffre ne voulait pas prendre position pour pouvoir agir.

Je me rendis chez le général Millet ; je lui présentai la lettre et lui fis le récit que j'avais reçu l'instruction de faire.

Le général m'écouta et me dit qu'il trouvait fort étrange ce que je venais de lui dire ; que c'était la première nouvelle qu'il en avait ; qu'il ne comprenait pas du tout cette histoire ; que j'attachais, à son avis, bien de l'importance à une lettre anonyme, et qu'il n'avait qu'un conseil à me donner, c'était de faire par écrit le récit que je venais de lui faire, d'y joindre la lettre anonyme que j'avais reçue et d'adresser le tout au ministre.

Je rendis compte le soir même à M. le colonel du Paty de l'acte de la réponse de M. le général Millet, et il me dicta le texte de la lettre à adresser au ministre ; cette lettre, ainsi que tout ce que j'ai écrit en 1897, a été donné mot à mot et d'ordinaire.

Cette lettre m'a été dictée mot à mot. Elle contient une série d'explications convenues, et on m'a donné le texte pour que je l'approuve, ainsi que le prescrit une note de la main du colonel du Paty. (Je vous expose ce texte qui m'a été donné, et je vais vous décrire la note.)

En même temps, le colonel du Paty me disait : « Le ministre ne peut pas faire autrement que de saisir le général de Boisdeffre de cette lettre, et alors nous allons marcher. »

Le lendemain, au bureau de poste de la rue du Bac, en face du Bon Marché, le colonel Henry me prévint que le général de Boisdeffre n'avait pas encore reçu de M. le général Billot communication de ma lettre.

J'insiste sur ce fait, parce que si le colonel Henry était informé que le général de Boisdeffre n'avait pas été prévenu par le ministre de la lettre que j'avais écrite à ce dernier, il n'aurait pu en être averti que par le général de Boisdeffre, attendant donc l'effet de ma lettre, et par conséquent en connaissant l'envoi.

Henry me dit :

— Le ministre va garder ça pendant cinq ou six jours avant de prendre une décision, suivant son habitude. On vous dira ce soir ce qu'il faut faire.

Le soir, je vis le colonel du Paty sur l'esplanade des Invalides, et il me dit :

— Il est décidé que vous allez écrire au général de Boisdeffre directement, votre lettre permettra alors au général de Boisdeffre d'intervenir personnellement et de parler au ministre de la lettre que vous avez adressée à ce dernier.

Autrement dit, on provoquait la remise de ma lettre au général de Boisdeffre pour que cet officier général pût entrer en scène lui-même, grâce à la lettre que je lui écrivais.

A cette époque, le colonel du Paty me dit un soir :

— Les grands chefs se préoccupent d'avoir avec vous des moyens de communication qui ne soient pas dévoilés, parce qu'il est probable que vous êtes filé ; étant donné tout ce qui se prépare, il serait préférable d'avoir, au besoin, une transmission indirecte. Le général de Boisdeffre a pensé au marquis de Nettencourt, votre beau-frère.

Je lui dis :

— Non. Mon beau-frère est à la campagne ; je ne veux pas du tout lui demander de revenir par pareil service.

Alors il me dit :

— On a pensé aussi à un de vos camarades de régiment.

Et il me demanda de lui en indiquer un. Je lui dis :

— Vraiment, on ne peut pas demander à un ami de courir comme cela à toute heure du jour et de la nuit.

Et je pensai, inspiration malheureuse, du reste, à mon cousin Christian ; mais, comme il était à Bordeaux et que je ne pouvais pas le faire venir, je dis :

— Je vous proposerais bien quelqu'un du dévouement de qui je suis sûr ; mais je n'ose vraiment vous faire cette proposition.

à une dame que je crois inutile de nommer, et qui a également servi d'intermédiaire à diverses reprises.

A ce moment, je vis le colonel Henry qui me dit :

— Tous ces gens-là ne marchent pas ; Méline et Billot et tout le gouvernement sont pris par l'approche des élections et par les voix que représentent MM. Scheurer-Kestner, Reinach, etc., etc.

Il fut même très violent ; je ne répéterai pas les termes militaires avec lesquels je fis chorus ; il termina en me disant :

— Si on ne met pas la baïonnette dans le dos de tous ces gens-là, ils sacrifieront toute l'armée française à leur siège de sénateur ou de député.

Il me dit en me quittant :

— Sabre à la main ! Nous allons charger !

Ceci se passait la veille de ma première lettre au Président de la République, c'est-à-dire le 28 octobre.

M. le colonel du Paty dicta le texte de la lettre au Président de la République. Je lui fis même remarquer que le texte de cette première lettre était bien extraordinaire. (Tous les détails de cette lettre m'ont été dictés mot à mot ; cette dictée a eu lieu sur l'esplanade des Invalides, et j'écrivais au crayon.)

M. du Paty me répondit :

— Tout le monde sait que vous êtes un emballé ; de vous, ça ne paraît pas extraordinaire. C'est de votre note.

Je me souvins très bien que lui dis :

— Puisque c'est comme cela, je m'en f... Du moment que vous commandez, j'obéis.

Le lendemain ou jours suivants, comme le Président de la République n'avait pas répondu à cette lettre, on me fit faire la lettre du document libérateur.

Celle-ci produisit son effet, et je fus informé que le Président de la République était intervenu personnellement pour demander ce que voulaient dire ces lettres si insolentes ; et on m'a même dit, à ce moment, que c'était à l'intervention du Président de la République qu'avait été dû un ordre relatif au colonel Picquart en Tunisie.

Je fus informé, à ce moment, que le ministre avait donné l'ordre au général Sausser de me faire venir pour m'interroger.

Je vis le gouverneur de Paris qui me dit :

— Qu'est-ce que c'est que toute cette histoire ?

Et quand je lui eus raconté, il ajouta que j'avais bien tort de me tourmenter ainsi pour une lettre anonyme et de mettre ainsi tout le monde à l'envers !

Je dis au gouverneur que j'étais certain de ne pas me tourmenter à tort ; que depuis de longs jours je m'adressais, et au ministre de la guerre, et à la plus haute autorité de mon pays pour les prévenir ; qu'on ne se donnait même pas la peine de me répondre, et que du moment que j'avais été reçu par lui, je resterais tranquille.

Le gouverneur me dit même :

— Le ministre a dit que je prenne contre vous des mesures de rigueur, si je le jugeais nécessaire. Je trouve que vous êtes très excusable de crier comme cela quand on ne vous répond pas.

J'avais été prévenu que je serais convoqué chez le général Sausser par le colonel Henry.

Quelques jours auparavant, vers le 12 ou le 13 novembre, je crois, M. du Paty m'avait remis ce qu'on appelait la *plaque* ; c'était un article assez long écrit sur des feuilles de papier petit format, relatif à l'ensemble des manœuvres qui se traînaient depuis 1896. J'avais d'abord été invité à faire imprimer cette plaque sous forme de brochure ; puis on y avait renoncé.

Le 13 novembre, le colonel du Paty me donna l'ordre d'écrire une lettre au ministre (lettre que je me dictai) pour lui remettre le document dit *libérateur*. *Ce canaille de D...* Je n'avais pas matériellement ce document, mais je le connaissais.

Ma lettre a été écrite le 14 et remise le 14 au cabinet du ministre.

Le président. — Comment connaissiez-vous ce document ?

Le commandant Esterhazy. — Je le connaissais.

Demande posée par un conseiller. — Qui vous l'avait communiqué ?

Le commandant Esterhazy. — Je ne veux pas le dire.

Le témoin continue :

Ici, je ferai remarquer que, à cette date des 14 et 15 novembre, un officier de l'état-major de l'armée après qu'on s'est assuré que je pouvais compter sur la *Libre Parole*, me fait porter un article très documenté et ce journal.

Quand le colonel Henry m'avait demandé si je connaissais un journal, il m'avait demandé si je connaissais M. Rochefort, en ajoutant qu'il était un appui très puissant. Je lui avais répondu : « Pas du tout. »

Trois ou quatre jours après la dénonciation de M. Mathieu Dreyfus, le colonel Paulin de Saint-Morel (que je n'avais jamais vu, que je ne connaissais pas le moins du monde), chef du cabinet de M. le général chef de l'état-major, se rendait chez M. Rochefort pour lui dire qu'il pouvait marcher à fond, et l'assurer de ma complète innocence.

Dans les derniers jours d'octobre, j'étais reçu du colonel du Paty une lettre destinée à correspondre soit avec lui, soit avec le colonel Henry en cas de besoin ; c'est celle qui a été saisie par M. Bertulus.

Le 16 novembre, je lis le matin la dénonciation de M. Mathieu Dreyfus.

Je me rends chez le gouverneur de Paris ; je lui rends compte que je vais réclamer une enquête du ministre.

Je suis averti d'abord immédiatement que c'est le général de Pellieux qui sera chargé de l'enquête ; cette enquête s'ouvre ; mon cousin était arrivé subitement et j'ai eu la sottise de m'en servir comme intermédiaire ; mais le véritable intermédiaire pendant tout ce temps a été Mme Pays.

Dès que l'enquête est commencée, je suis tous les soirs tenu au courant de ce qui a été fait dans la journée ; je ferai remarquer que les résultats de l'enquête ne peuvent pas être communiqués à des officiers d'un grade aussi inférieur que celui du colonel Henry ou du colonel du Paty ; ils ne peuvent être communiqués qu'à des officiers généraux ; le général de Pellieux ne pouvait faire part de ses investigations à ces officiers d'un grade inférieur.

Or, les résultats de cette enquête ne me sont régulièrement transmis qu'avec l'indication, sous forme de prescription, de ce que je dois dire lorsque je suis interrogé.

Je reçois tous les jours des prescriptions écrites, souvent plusieurs fois par jour, et je transmets moi-même des observations et des remarques destinées à répondre aux communications qui me sont faites.

J'avais reçu l'ordre de brûler ces notes au fur et à mesure de leur réception ; j'en ai donc brûlé beaucoup.

Fort heureusement, et sans m'en rendre compte, Mme Pays en a mis de côté plusieurs.

En voici une (déposée et jointe à la déposition) qui était dans les papiers remis au concierge ; c'est une note que le colonel du Paty a reconnu venir de lui.

A ce moment, j'avais écrit qu'il était nécessaire que tous les officiers, au moins les principaux, qui avaient été mêlés à l'affaire Dreyfus, vinssent témoigner devant le général. Le colonel du Paty avait reçu une citation et, avant de comparaître, il m'écrivait la note en question.

Cette note établit que toutes les dépositions qui étaient faites devant M. le général de Pellieux étaient faites d'accord avec moi.

Elle établit en outre les engagements que mon avait fait prendre vis-à-vis de tierces personnes et auxquels je n'ai manqué que contraint et forcé ; devant le Conseil d'enquête — où j'ai été l'objet de procédés iniques, dont je donnerai la preuve tout à l'heure — j'ai dû prouver au Conseil, alors qu'on le niait, que je n'avais agi que par ordre.

J'ai fait cette preuve avec la plus grande modération, car je n'ai produit que cette pièce et je ne l'ai produite absolument qu'à la dernière minute.

Cette note établit aussi que, même devant le général de Pellieux et malgré les engagements pris, le colonel du Paty était obligé de signaler que M. le général de Boisdeffre était au courant des relations des officiers placés sous ses ordres avec moi.

La seule production de cette note indique suffisamment que la déclaration de M. le colonel du Paty à M. le général de Pellieux, que toute relation avait cessé entre les officiers de l'état-major et moi à partir du moment où j'avais eu un avocat, est absolument inexacte, puisque je recevais des notes de ce genre. Tout ce qui est souligné dans la photographie représente ce qui était caché en rouge dans l'original.

Quand fut terminée l'enquête du général de Pellieux (il avait conclu qu'il n'y avait pas lieu d'informer), j'ai reçu l'ordre de demander à passer au Conseil de guerre.

J'ai, naturellement, obéi et j'ai fait une demande que j'ai soumise à cet officier qui l'a même corrigée.

A propos de la note du colonel du Paty, je voudrais faire une observation.

Lorsque les lettres au Président de la République et l'article « Dixi » étaient mis faussement à ma charge au Conseil d'enquête, c'était considéré comme une faute grave contre la discipline et cela méritait ma traduction devant un Conseil d'enquête et ma mise en réforme.

Lorsque j'ai établi que je n'en étais pas l'auteur, M. Cavaignac a trouvé que l'auteur n'en était pas punissable ; et lorsque M. le général Zurlinden a succédé à M. Cavaignac, il a jugé que cela ne méritait que la mise en non activité par retrait d'emploi, par décision ministérielle, et sans même faire passer l'auteur devant un Conseil d'enquête ; non pas que j'entende récriminer contre la mesure moins sévère que celle qui m'a frappé, dont a été puni M. le colonel du Paty ; j'estime qu'il a été aussi injustement et aussi arbitrairement puni que moi ; et, pas plus que moi, il n'a mérité un pareil traitement.

En tout cas je tiens à bien faire remarquer qu'il y a eu deux poids et deux mesures dans la manière dont l'un et l'autre nous avons été traités.

Je viens maintenant à ma traduction devant le Conseil de guerre.

Conformément à l'ordre que j'ai reçu, j'ai demandé à être traduit devant un Conseil de guerre, et l'instruction a commencé, plus complète, plus longue, plus détaillée que l'enquête de M. le général de Pellieux, mais menée de la même manière, c'est-à-dire que je recevais journellement des instructions formelles sur ce que je devais dire. Une fois ou, pour obéir à M. Tézénas (qui, à cette époque, ne savait pas ce qui se passait), j'avais

fait une démarche de mon chef, je fus vertement rappelé à l'ordre.

Le commandant Ravary fut mandaté à l'état-major de l'armée, et on lui donna communication de certaines pièces.

Tous les jours également, j'étais prévenu, et de ce que je devais dire, toujours par les mêmes personnes, soit le colonel Henry, soit le colonel du Paty ; mais il est bien évident que ces communications sur les détails journaliers de l'instruction n'étaient pas faites à ces officiers, qui n'étaient considérés absolument que comme des témoins ; elles étaient faites au chef d'état-major, ou plus probablement au sous-chef d'état-major pour le chef d'état-major.

Il est intéressant pour moi de constater que ces communications faites beaucoup plus haut qu'aux officiers mes intermédiaires, me parvenaient dans la soirée même.

Quand vint la lettre de Zola, j'avais eu l'intention (j'avais même demandé au ministre l'autorisation) de poursuivre Mathieu Dreyfus et le *Figaro* et de provoquer Clemenceau et Reinach.

Je suis invité à rester tranquille pour le moment ; j'obéis.

Vint le procès Zola.

Dès que ce procès fut annoncé, le ministre de la guerre choisit un conseil, non pas officiellement, mais ce conseil fut le mien, de façon à ce que tout ce qui serait fait le fût en communauté.

C'est ainsi que M. Watinne, gendre de M. le général Billot, venait avec le colonel Thévenet travailler chez M. Tézénas, et que M. le général de Boisdeffre était en rapports directs et fréquents avec mes conseils.

Au cours de ce procès, on s'inquiéta beaucoup de savoir ce que j'allais dire dans ma déposition.

Comme tout cela commençait à singulièrement m'ennuyer, j'avais le projet, non pas seulement de parler, mais d'agir à l'audience ; on m'avait indiqué ensuite dans quel sens je devais déposer ; puis, au dernier moment, dans la salle des témoins, où il n'y avait que des officiers, le général de Pellieux me dit tout haut :

— Vous allez être interrogé. Vous ne répondez pas.

Je lui dis :

— Mon général, si ces gens-là m'engagent, je ne peux pas me taire !

— Si, vous vous taisez, dit le général de Pellieux, je vous en donne l'ordre !

Je répondis :

— C'est bien, mon général.

Et voilà comment il se fit que je me tais.

Quand, après cette déposition muette, je revins au milieu des témoins, tous les officiers m'accueillirent en me serrant les mains et en me donnant toutes sortes de témoignages de sympathie.

Après le procès Zola, je voulus de nouveau provoquer une des deux personnes dont j'ai parlé plus haut. A ce moment, je suis invité à provoquer le colonel Picquart à qui je ne pensais pas du tout.

Le général Gonse en a parlé à M. Tézénas ; le général de Pellieux m'a dit à moi et Henry, que j'avais été voir, m'a dit textuellement cette phrase :

— Tous les cabots de la boîte (c'est-à-dire tous les généraux de l'état-major) attendent que vous marchiez sur Picquart.

Je répondis que ça m'était égal et que, puisqu'il le désirait, j'allais me battre avec lui.

J'allai trouver mon camarade Feuillant (Xavier Feuillant, 12, avenue Bugeaud) qui pourrait témoigner de ce que je vais dire.

Feuillant me dit : « Il me faut un officier supérieur comme second témoin. » Je m'adressai à un officier d'état-major. On me fit dire (toujours du ministère de la guerre plus haut que les autres) qu'on ne voulait pas d'un officier d'état-major, et qu'il fallait que je prisse un officier de troupe.

J'objectai que je n'avais pas de camarade à Paris à qui demander de m'assister dans une rencontre aussi grave.

On me fit dire qu'on allait me procurer un témoin, et c'est alors que le colonel Paris, de l'état-major de l'armée, et un autre dont j'ai oublié le nom furent invités à se rendre chez le commandant de Sainte-Marie, qui avait été juge suppléant au Conseil de guerre qui m'avait jugé.

Le commandant de Sainte-Marie accepta de grand cœur, mais fut très surpris de ces ambassadeurs. Il me demanda si c'était un ordre.

Ces officiers lui dirent de venir voir le général Gonse, qui lui renouvela cette invitation.

A ce propos, je dois dire que j'ai rencontré le commandant de Sainte-Marie (au moment de mon Conseil d'enquête), qui m'a rappelé ce fait et a ajouté que le général Gonse lui avait dit :

— Je vous demande de servir de témoin à Esterhazy, mais ne racontez pas cette démarche que j'ai fait faire.

Je vis subitement se modifier leurs dispositions à mon égard du jour où M. Cavaignac entra au ministère de la Guerre.

La séance est levée.

Voici la lettre visée *ne varietur* par le commandant Esterhazy, au commencement de la déposition que l'on vient de lire.

Monsieur le premier Président,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 40 décembre dernier, une lettre par laquelle j'offrais de venir en personne fournir à la Cour de cassation, sur tous les griefs ou prétendus griefs contre moi articulés, des explications complètes, à la seule condition que ma liberté fût garantie et qu'on me fît connaître, à moi ou à mon avocat, les points sur lesquels j'aurais à m'expliquer.

Ma lettre est restée sans réponse.

J'appréhends toutefois qu'une citation vint de votre délégué à l'effet de comparaître comme témoin devant la Chambre criminelle le 17 janvier courant.

En portant le fait à ma connaissance, mes conseils à Paris m'informent de l'insuccès des démarches tentées par eux en vue d'obtenir l'assurance qu'aucune atteinte ne serait portée à la liberté de ma personne, et, par suite, à l'indépendance de mon témoignage pendant la durée de mon séjour en France.

Je reste convaincu, toutefois, que, sur la seule expression du désir que vous en auriez manifesté, M. le juge d'instruction Bertulus n'aurait hésité à donner à mes conseils les assurances qu'il leur eût restituées.

Les conditions, les termes de ce refus m'empêchent, à mon très grand regret, de répondre en personne à la citation qui m'a été notifiée.

Je répondrais néanmoins trop bien aux désirs de mes adversaires, en me vous fournissant pas par écrit un très succinct résumé des déclarations que j'aurais développées devant la Cour s'il m'eût été permis de la faire librement.

C'est donc comme témoin que je suis assigné, et à ce titre, il est des ordres de faits sur lesquels on m'a à demander et je n'ai à fournir, quant à présent, aucune explication.

Ce sont ceux sur lesquels a été statué avant ce jour, soit par le Conseil de guerre de Paris, soit par la Chambre des mises en accusation.

Si je formule cette réserve,



judiciaire, et nous pouvons être convaincus que la plus haute incarnation de la justice française se refusait à accepter on à faire que la nation accepte le maintien d'une sentence qui, par les moyens employés pour l'obtenir, est une honte pour ce pays-ci.

Le Liseur.

LA STATUE D'ALPHONSE DAUDET

Avant même la clôture de la souscription ouverte à l'effet d'élever un monument de reconnaissance au poète qui nous laisse tant de romans exquis et de drames émouvants, le Comité chargé de se soigner à choisir pour sculpteur M. de Saint-Marceaux. Il n'a pas à s'en plaindre.

Immédiatement l'artiste s'est mis à l'œuvre. Il a cherché à réaliser son idée : immortaliser par la forme de la matière une âme prématurément envolée.

Il a fait trois, quatre, dix esquisses dont les premières avaient, selon lui, le tort d'être trop dramatiques. A force de travail, il a transformé une œuvre d'un romantisme outré en une maquette très vivante, très moderne, ressuscitant celui qu'on a connu et le montrant tel qu'il était au début de l'implacable maladie à laquelle il a si courageusement résisté mais qui, trop tôt, l'a vaincu.

Dès qu'il s'agit d'un monument, des questions purement professionnelles se soulevaient. La statue sera-t-elle portée par un socle de pierre, bas ou élevé, ornémenté ou simple? D'ordinaire, le choix de l'architecte chargé de ce socle est laissé au sculpteur.

Après réflexion, M. de Saint-Marceaux qui a déjà donné assez à faire aux architectes pour qu'on ne le lui en veuille pas, a résolu de se passer de socle et conséquemment d'architecte.

Son projet, on ne peut plus original, soulèvera fatalement des critiques, mais l'artiste sait qu'on ne peut satisfaire tout le monde et soi-même; il se bornait au souhait de contenter la Commission chargée de le juger tout d'abord.

Puisque l'art, a-t-il dit à MM. Jacques Normand, Gustave Toudouze, de Mouly, Albert Cim, etc., qui composent celle-ci, est une convention, pourquoi la limiter? Puisqu'on écrit tous les jours qu'une statue sort du marbre, pourquoi ne point pousser la convention jusqu'à faire sortir scintellement du marbre, sous les yeux des passants, la figure que l'on veut montrer?

Et, sur ces mots, M. de Saint-Marceaux a levé le voile qui recouvrait sa maquette et les yeux de tous les membres de la Commission aussitôt se sont illuminés. On assistait à une résurrection.

Voilà bien Alphonse Daudet dont le visage, malgré la maladie qui mine le corps, vit, mélancolique, sous sa forêt de cheveux.

L'écrivain porte son vêtement de travail, un veston fermé au cou. Le bras droit est appuyé sur la crête du bloc de marbre d'où part la statue. En ses doigts, la main gauche, posée sur le chéle qu'Alphonse Daudet avait toujours sur l'épaule ou sur les genoux, tient sa fleur préférée, un œillet.

Le bloc de marbre, placé sur un valonnement de 50 centimètres, aura sur celui-ci une hauteur de 3 mètres 60. La tête sera donc à peu près à 4 mètres du sol.

Sous les pieds de l'écrivain on lit son nom, puis les deux dates qui forment la parenthèse de sa vie :

ALPHONSE DAUDET, 1843-1897

Tout le long du côté rugueux, formant rocher, qui se trouve sous le bras droit, seront gravés les titres des œuvres de l'écrivain.

La Commission à qui a été soumise cette belle œuvre doit rendre compte de ses impressions, demain, au Comité. Celui-ci, certainement devant l'unanimité des suffrages, ratifiera la décision de ses délégués, qui ont quitté M. de Saint-Marceaux en le priant de transformer en marbre authentique sa maquette.

Une question intéressante restait à régler, celle du prix d'une telle œuvre. Jusqu'à la fin de la conversation, M. de Saint-Marceaux s'est montré exclusivement artiste. Il a dit aux représentants de la Société des Gens de lettres :

« Votre souscription est ouverte. Eh bien, nous causerons du prix quand elle sera close. »

Nous ne devons pas trop féliciter de cela le sculpteur. Il sait que les meilleurs de ceux qui ont aimé Daudet feront leur devoir.

Charles Chincholle.

LES FÊTES DE TUNISIE

(PAR DÉPÊCHE DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Sfax, 27 avril.

L'excursion de la caravane ministérielle à Kairouan s'est accomplie hier, sous un soleil tropical, sans incident. La colonie française et les notabilités indigènes attendaient le ministre et les sous-secrétaires d'Etat à la petite gare, ouverte depuis six mois à peine à l'exploitation, et où de Soussou un train spécial nous avait amenés en deux heures. Et ce nous fut une occasion de procéder, avant de nous mettre à table, à l'inauguration de plus.

Un homme de lettres méridional qui voyage avec nous donnait tout à l'heure de cette tournée africaine une définition charmante : il l'appelait une fêlée d'ingénieurs. Fêlébrés aussi joyeux, aussi mouvementés au surplus et infiniment plus pittoresque et instructive, soyez-en sûrs, que celles où il ne s'agit d'inaugurer que des bustes.

Nous sommes rentrés à Soussou dans la soirée, après plusieurs heures d'exquises promenades à travers la ville sainte et ses mosquées, et éblouis par les splendeurs d'une fantasia donnée à l'ombre de la fameuse mosquée du Barbier et où toute la population assistait.

M. Krantz, embarqué à bord du Casard, se rendait à Sfax immédiatement et de là prenait ce matin le train de Gafsa où il va inspecter les travaux et l'organisation de la Compagnie des phosphates.

La caravane, ayant à sa tête MM. Le Grand et Mougeot et M. René Millet, est arrivée de son côté à Sfax à onze heures, à bord des paquebots Medjerdja et Ville d'Alger, après une nuit de navigation sur une mer aussi calme qu'un lac. En l'absence du ministre, c'est par MM. Le Grand et Mougeot que la colonie et les délégations indigènes ont été reçues. La ville est en fête et nous rencontrons partout, de la part des autorités locales et des populations, le même respectueux empressement et la même joie à féliciter les invités du résident.

Demain matin, nous gagnons par chemin de fer la station de Maharès pour y rejoindre le ministre, et la caravane aura touché là le point extrême de son itinéraire. Le soir, retour à Sfax, et en route pour Tunis. M. Krantz, lui, continue sa tournée vers le Sud et pousse jusqu'à Gabès. Il aura chaud.

Emile Berr.

BOITE AUX LETTRES

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans une nouvelle lettre publiée par le Figaro, M. Rowland Strong maintient que sa première entrevue avec le commandant Esterhazy a eu lieu dans les bureaux de la Libre Parole.

Pourriez-vous bon que je persiste à soutenir le contraire.

La chose n'a d'ailleurs aucune importance, comme le reconnaît un peu tardivement M. Strong lui-même. Le commandant Esterhazy est venu, en effet, à la Libre Parole, comme il est allé au Figaro, et je n'ai jamais songé à le nier.

J'ai voulu simplement démontrer que M. Strong s'étant trompé et sur le lieu et sur la date de sa première entrevue avec Esterhazy, a pu commettre les mêmes erreurs pour d'autres parties plus graves de sa déposition.

Cette démonstration, je l'aurais faite, lumineuse, éclatante, devant la Chambre criminelle, si le président de cette Chambre, M. Loew, avait cru devoir m'entendre après avoir entendu M. Strong.

Mais je n'ai pas été appelé à m'expliquer devant la Chambre criminelle. On aura pensé sans doute que le journaliste anglais devait être cru sur parole, et que ses assertions n'avaient nul besoin d'être contrôlées par la réponse du journaliste français qu'il avait mis en cause.

C'est au public qu'il appartient de juger cette façon de comprendre l'impartialité et de préciser la justice.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

A. DE BOISANDRÉ.

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'ai vraiment honte de vous ennuier et d'ennuyer vos lecteurs avec mes démentis avec M. Strong. Pourtant, sa lettre de ce matin est tellement personnelle et offensive que je suis forcé de vous prier de nouveau de m'accorder une petite place pour répéter que la version Strong, et ce qui concerne son entrée en rapport avec M. Esterhazy, n'est pas conforme à la vérité.

M. Strong en appelle à M. Christie Murray. Il est parfaitement vrai que j'ai proposé

à ce Monsieur de lui présenter le commandant.

Je lui ai dit qu'il commettait une injustice en attaquant un homme sans le connaître et sans avoir entendu ce qu'il pouvait avoir à dire pour sa défense. M. Murray fut enchanté. A ce moment, je vivais en garni dans la maison de Strong. Je lui racontai que je devais présenter le commandant à M. Murray et il m'a vivement engagé de le présenter aussi. M. Murray a causé pendant une heure avec le commandant. Il lui a même préparé deux gros sacs de café, et lorsque M. Esterhazy nous a quittés, ce qui n'a pas eu de conviction faite. Ce qui n'empêche pas que le lendemain il s'est remis à attaquer le commandant dans son journal.

Pour résumer, je ne absolument avoir jamais organisé de rendez-vous entre M. Strong et le commandant Esterhazy à la Libre Parole. Je ne absolument avoir jamais prié M. Strong de se mettre en rapport avec moi.

Et je déclare en plus que toute la partie de la déposition (faite sous serment) de M. Strong relative à son interview avec M. Esterhazy dans la soirée de son débarquement est fautive. C'est moi qui, par un triais organisé cette rencontre. Il y avait présents M. Adolphe Possier, M. Gérard avec sa dame (née Péritin) et moi-même.

Lorsqu'un monsieur se met à accuser un officier français de félonie, il faudrait qu'il se conforme en tout à la vérité.

La version de M. Boisandrè est la seule vraie. Je n'ai pas plus de pouvoir d'organiser des rendez-vous à la Libre Parole que je n'en aurais de donner des conférences dans votre bureau particulier.

Je vous prie, monsieur le Rédacteur en chef, d'agréer l'expression de mes très respectueux hommages.

Robert H. SHERARD.

AVIS DIVERS

RENTES VIAGÈRES

RENTE VIAGÈRE constituée par LA COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, pour un somme de 4,000 francs qui lui est versée :

A 50 ans..... 647 70

A 60 ans..... 84 90

A 70 ans..... 430 40

A 80 ans..... 146 30

(Arrérages payables par semestre.)

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, fondée en 1819, est la plus ancienne des Compagnies françaises. Elle sert annuellement 36 millions de Rentes viagères. Son fonds de garantie est de 720 millions.

Elle envoie gratuitement les notes et tarifs concernant ses opérations à toute personne qui en adresse la demande, soit au siège social, à Paris, 87, rue Richelieu, soit à ses agents dans les départements.

UNE SEULE APPLICATION, cheveux blancs reprennent nuance première avec la BAMMATRINE, nouvellement perfectionnée, de la Parfumerie Exotique, 35, rue du 4-Septembre. Indiquer nuance, 6<sup>h</sup>; 1<sup>er</sup> m<sup>l</sup> 6,85.

HOTEL, rue Baccard, av. de l'Alma, Ch.-Elysées, 1<sup>er</sup> ord.

CHÈQUES PROPRES et saisis par le nettoyage en dix minutes à l'ANTISEPTIQUE de LENTHERIC, 246, rue Saint-Honoré, Paris. 4 francs. — Franco, 4 francs 85.

CONTRE LES MAUX D'ESTOMAC ET LES DIGESTIONS DIFFICILES LIQUEUR NORMALE

aux trois ferments (Pepsine, Diastase et Pancreatine). Flacon de 3 fr. 50, 6 fr., 9 francs.

PHARMACIE NORMALE, rue Drouot, et 45-47, rue de Provence.

QUAND un produit est incontestablement bon, il peut se passer de réclames; ses plus actifs propagateurs sont les malades qu'il a guéris. Comment s'étonner, dès lors, du succès toujours croissant du Santal Midy? Les jeunes gens qui lui doivent la santé sont légion.

ÉCLAIRÉ BRÛLANT DES YEUX par la Sève soufrée qui brûle, épaissit cils et sourcils. Parf. Nivon, 31, r. du 4-Septembre.

Nouvelles Diverses

LA CHARITÉ

Nous avons reçu pour les infortunes recommandées par le Figaro :

Un ami de la France (pour les six familles), 50 francs.

Des fervents de Saint-Antoine (pour les six familles), 30 francs.

A. V. H. (pour Mmes Wolpelsberger, Benquet, Jacquet et Tienloup, 5 francs chaque), 20 francs.

A. B. J. J. (pour Mme Wolpelsberger), 40 francs.

Souvenir. A. M. L. W. (pour les six familles), 50 francs.

L. de B. (pour les six familles), 60 francs.

Total : 250 francs, plus un paquet d'effets envoyé par un anonyme pour la famille Wolpelsberger.

Ajoutons que la famille Wolpelsberger demeure, 12 — et non 13 — rue de l'Arbre-Sec et que la famille Jacquet, expulsée de son

logement passage Gauthier, habite maintenant, 6, rue Lauzin (Buttes-Chaumont).

Nous remercions vivement nos abonnés de leurs dons et nous les prions de les suspendre momentanément. Les six familles recommandées ont maintenant suffisamment pour attendre des jours meilleurs, et il faut se réserver pour d'autres infortunes. Il y en a tant!

LA SANTÉ PUBLIQUE

Le chiffre des décès continue à diminuer. Il a été, pour la semaine qui vient de s'écouler, de 1,107, inférieur à celui de la semaine précédente, 1,137, et se rapprochant de la moyenne. L'épidémie de grippe peut être considérée comme terminée.

Malheureusement, la fièvre typhoïde commence à prendre des proportions. Elle a causé 21 décès, alors que la moyenne est de 6, et on a signalé à la Préfecture 106 cas nouveaux. Des mesures sont déjà prises pour entraver la propagation.

On a célébré, à Paris 575 mariages et enregistré la naissance de 1,474 enfants vivants, 607 garçons et 567 filles.

MOBILIERS A BON MARCHÉ

Il y a quelques jours, l'inspecteur d'une très importante maison de vente à crédit de Montmartre prenait un des vendeurs en flagrant délit de détournement. Il le fit conduire au bureau de M. Carpin, commissaire de police, où, après des essais de dénégations inutiles, le voleur finit par faire des aveux complets. Il fit mieux. Il dénonça quatorze de ses collègues qui formaient avec lui une association pour se procurer gratis pro Deo tout ce qui leur était nécessaire, à commencer par des mobiliers.

Le système était bien simple. Tous les jours l'employé vendeur de chaque rayon porte dans l'atelier d'emballage les objets vendus par lui. Les ventes étant nombreuses, il était facile d'ajouter quelque chose au stock vendu. Le préposé aux mobiliers ajoutait un lit, une commode, des chaises; le préposé à la tapisserie, des rideaux, des tapis; celui du chauffage, des poêles, un autre des pendules, etc. Le cocher livreur, qui était de la bande, était chargé d'un des employés. De cette façon, chacun d'eux avait pu meubler impunément sans honte délier.

Des perquisitions furent opérées à leurs domiciles et on remplit cinq grands fourgons avec les objets saisis.

Un des inculpés, prévenu à temps, réussit par faire disparaître les objets qui lui semblaient compromettants et il soutenait effrontément que tout ce qui était chez lui avait été acheté depuis longtemps à droite et à gauche. Il avait oublié la plaque d'un poêle portant le nom de son patron, poêle auquel il avait indiqué une autre origine. Il a été forcé de reconnaître qu'il mentait.

A divers autres vendeurs employés sont au Dépôt. Deux ont été laissés en liberté provisoire, mais passeront comme leurs complices en police correctionnelle.

ACCIDENT MORTEL

M. Paul Chaffat, employé de commerce, se promenait avant-hier à bicyclette à Saint-Cloud, quand un autre bicycliste, lancé à fond de train, le prit en écharpe. Tous deux roulaient à plusieurs mètres. Mais moins de dix mètres, et l'accident M. Chaffat fut projeté sous les roues d'une lourde voiture de charbonnier qui lui broya la poitrine.

Le malheureux fut transporté à l'hôpital Laennec où il ne tarda pas à succomber.

TENTATIVE DE SUICIDE

Une jeune fille de vingt et un ans, Mile Valentine Brunet, demeurant rue des Chaudfontaines, était abandonnée par son amant, il y a quelques jours. Toute tentative de rapprochement ayant échoué, Valentine, désespérée, se résolut à mourir. Mais elle ne voulut pas se tuer elle-même.

Elle vint, avant-hier, soir, vers dix heures, louer une chambre dans un hôtel meublé de la rue Saint-Maur, et en prit sur-le-champ possession.

Hier matin, le propriétaire de l'hôtel passant devant la chambre de sa nouvelle locataire entendit des gémissements. Il frappa et, ne recevant pas de réponse, il entra dans la pièce en se servant de sa double clé. Il trouva la pauvre fille étendue sur son lit et se tordant en proie à d'horribles douleurs. Elle avait absorbé un mélange de laudanum et de teinture d'iode.

On a immédiatement transporté la jeune désespérée à l'hôpital Saint-Louis. Son état est des plus inquiétants.

SOUVERAINS EN VOYAGE

Les voyages du Président de la République, du roi de Suède, de la reine d'Angleterre, du roi et de la reine d'Italie défrayer les chroniques. Une autre souveraine dont les déplacements à travers le monde entier font moins de bruit mais sont assurément plus féconds en résultats pour l'estomac, c'est l'eau de la Source Cachat. (Dépôt d'Evian-les-Bains : 48, rue Favart.)

Exiger le nom de la Source Cachat en rouge sur l'étiquette. Ch.-A. Besson, directeur.

EXPLOSIONS

Une explosion suivie d'un commencement d'incendie s'est produite hier, vers midi, 47, rue de Bercy.

La femme d'un chaudronnier établi à cette

adresse, Mme Griffueille, était descendue à la cave pour transvaser une bonbonne de pétrole lorsque, tout à coup, à l'approche d'une lampe, le dangereux liquide prit feu. La bonbonne éclata avec un bruit formidable et Mme Griffueille, dont les vêtements avaient pris feu, fut grièvement brûlée sur diverses parties du corps.

Son mari accourut à ses cris, la porta jusqu'à l'escalier, puis la remonta dans la boutique, malgré les horribles brûlures qu'il se fit aux mains et au visage.

Les pompiers de la rue de Rome ont pu éteindre le feu après une heure d'efforts.

L'état de M. et Mme Griffueille, quoique grave, ne met pas leur vie en danger.

Autre explosion, une heure plus tard, quai des Grands-Augustins. En procédant à des travaux de terrassements nécessaires par la nouvelle gare d'Orléans, des ouvriers ont crevé, par mégarde, avec un de leurs outils, un tuyau d'air comprimé de la Compagnie Popp.

Une explosion des plus violentes eut lieu et un ouvrier a été grièvement blessé. On a dû le transporter à l'Hôtel-Dieu.

Cet accident a eu pour conséquence d'arrêter les horloges pneumatiques et, pendant toute la journée, les Parisiens ont vu les aiguilles de ces horloges arrêtées à une heure douze minutes, heure exacte de l'accident.

Jean de Paris.

Mémento. — M. Nevers, concierge, rue Théophile-Gautier, a fait, hier matin, une étrange découverte. Il a trouvé derrière la porte d'entrée de l'immeuble douze costumes complets de première communion. Il a porté sa trouvaille chez le commissaire de police.

\* La durée de la Foire aux pains d'épice, qui a été prolongée de huit jours, se terminera par une fête organisée par les commerçants et les forains.

J. de P.

Gazette des Tribunaux

COUR DE CASSATION, CHAMBRE CRIMINELLE : Les pourvois Max Régis et Leblos.

La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, hier, le pourvoi formé par M. Max Régis, contre un arrêt de la Cour d'appel d'Alger, le condamnant, pour coups et blessures, à huit jours de prison.

Les mêmes magistrats ont renvoyé à quinzaine l'examen du pourvoi en tierce-opposition formé par M. Leblos contre leur propre arrêt, attribuant à la Chambre des mises en accusation le règlement de juges dans l'affaire Picquart-Leblos.

George Grippon.

Informations

Dans l'armée. — M. Vignal, capitaine breveté à l'état-major particulier du génie, placé hors cadre, a été désigné pour occuper le poste d'attaché militaire à l'ambassade de France aux Etats-Unis d'Amérique.

Le prochain Salon. — A citer un beau portrait du peintre Richard Hall : le jeune maître suédois expose cette année le portrait d'Albert Brasseur.

AVIS. — Rendez-vous à la tour Eiffel, dimanche, pour le déjeuner traditionnel du vernissage des Salons.

Ingénieuse définition de l'annexion et du protectorat par un diplomate doublé d'un gourmet :

« La sauce mousseline la plus suave masque l'asperge et la denature ; c'est l'annexion. L'huile de l'Union des propriétaires de Nice, rue, avenue de l'Opéra, la met en valeur tout en lui laissant son goût propre ; c'est le protectorat. »

Le bain parfumé de Vichy. — Nous l'avons dit souvent, et il faut le répéter sans cesse, le « bain parfumé de Vichy » est un des meilleurs produits de la Compagnie fermière. Composé avec les sels extraits des sources Célestins, Hôpital ou Grande-Grille et relevé, comme son nom l'indique, de parfums choisis parmi les plus délicats, le bain de Vichy est indiqué pour les personnes soucieuses du bien-être et de la véritable hygiène.

Figaro à la Bourse

Joué 27 avril.

Je pense que personne ne s'étonnera de la recrudescence lourdeur qui a dominé aujourd'hui. La réponse des primes imminente, et en conséquence, on redouble de réalisations sur les valeurs en recette, au premier rang desquelles, j'ai à peine besoin de le dire, brille le Rio aux fonds impérialistes. Les liquidations anticipées de positions le ramènent des hauteurs de 4,224, où il planait hier, au cours de 4,199, et il a fait 4,235 et 4,193 aux cours extrêmes. J'imagine que ce recul de 22 francs ne remplira que d'une affliction relative l'âme des acheteurs, et surtout de ceux qui ont acheté

aux environs de la dernière liquidation. On sait alors, nous dit la colonne des cours de compensations, à 4,070. Malgré le déchet des derniers jours, le bénéfice reste encore assez coquet, et on s'y abandonne volontiers.

Le Rio ayant reculé, il va de soi que tout le reste a fait de même; mais avec beaucoup moins de modération, comme vous le comparez bien. Les diminutions les plus marquées sont celles du Lyon, à 1,985, du Nord à 2,100, du Gaz à 4,237, qui perdent de 9 à 13 fr. Les établissements de crédit sont calmes au point de n'inscrire que des moins-values insignifiantes; et le marché des fonds d'Etat n'est pas non plus bien secoué. Le 3 0/0 a perdu 5 centimes à 401 90, l'Extérieure fléchit de 17 centimes à 59 25 après 59 55, le Turc C 40 centimes à 27 40 après 27 35. Les valeurs brésiliennes sont faibles aussi, et les valeurs russes aussi. Mais la faiblesse n'est nulle part très marquée.

Elle ne l'est pas davantage sur le Suez qui, à 3,824, ne repère que 3 fr. sur sa hausse importante d'hier.

La De Beers reste ferme à 737. La Sonovie, à 2,935 au lieu de 4,985, recommence à effleurer. Les Tramways de Tours sont tenus à 423. La TrACTION recule de 210 à 206. Les Voitures sont invariables à 665. Les actionnaires apprendront officiellement samedi que les bénéfices de 1898 sont de 882,432 fr. 45. C'est une diminution de 1,091,504 francs sur l'exercice antérieur.

Le Boursier.

MINES D'OR

Après un début très ferme, le marché sud-africain s'est alourdi à Londres, au moment de la seconde édition du Times. Elle contenait un article, dont le sens général nous a été transmis, par téléphone, et qui présentait la situation politique au Transvaal comme de nouveau peu satisfaisante. D'autre part, le Temps d'hier soir a publié une lettre du secrétaire d'un Comité d'actionnaires français de Mines d'or du Transvaal, se disant autorisé à déclarer que les négociations n'ont été rompues entre la Chambre des Mines et le gouvernement. Nous n'avons, pour notre part, aucune confirmation de cette nouvelle, et elle paraît en contradiction avec la mesure prise avant-hier, à Pretoria, à propos des bewaarsplaatsen. On fera bien, croyons-nous, de ne pas perdre de vue que cette question des réformes, qui devrait rester strictement limitée au terrain économique, empiète malheureusement sur le terrain purement politique, et à ce titre, elle soulève des passions et elle touche à des intérêts qui n'ont rien de commun avec ceux de l'industrie minière.

Les actionnaires auront donc raison de ne pas attacher trop d'importance aux nouvelles mises en ce moment en circulation. Le gouvernement boer ne peut plus s'arrêter dans la voie où il est entré, et nous espérons que les chefs de l'industrie minière sauront se séparer des politiciens, pour conclure bientôt un arrangement durable qui donnera un essor colossal aux affaires de ce pays.

Il faut dire, d'ailleurs, que l'émotion n'a pas été bien grande. La Crown Reef cote 18 liv. st. 3/4 (472 fr. 69), et Glen Deep 4 liv. st. 13/16 (421 fr. 32) comme la veille; la Rose Deep reste à 11 liv. st. 3/16 (332 fr. 04) après 11 liv. st. 3/8.

À Paris, aussi, l'approche de la liquidation se fait sentir, quel que soit le sens que nous réalisons sans grande importance. Seule, l'action Goetz et Co, entraînée par des demandes encore plus nombreuses que la veille, passe de 78 fr. à 85 fr. Ce mouvement est dû à la plus-value considérable acquise, depuis quelques jours, par les actions d'une Compagnie dans laquelle ce « trust » a de grands intérêts.

Henry Dupont.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE. — Bilan du 20 au 27 avril. Principales variations: Assignats, 34 millions 3/4; Or, 1 million 1/4; Portefeuille, 34 millions 3/4; Comptes courants particuliers, 44 millions 3/4; Comptes courants du Trésor, 12 millions 3/4.

Diminutions: Avances sur titres, 6 millions 1/2; Circulation-billets, 2 millions 1/2. — Bénéfices bruts: 399,137 francs. — Dépenses: 63,285 francs. — CHÈQUES DE PAYS ANGAIS. Recettes de la semaine, par comparaison avec la semaine correspondante de 1898: 25,000; Orléans, 25,000; — Diminutions: Ouest, 25,000; Lyon, 200,000; Est, 347,000; Nord, 129,000; Midi, 188,000.

TELEGRAMMES ET CORRESPONDANCES Du 27 Avril

La télégraphie sans fil

LONDRES. — On annonce que des postes de télégraphie sans fil vont être établis à Dieppe et New-Haven, par les soins de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et de la Compagnie des chemins de fer London-Brighton and South-Coast.

Contre la loi sur les accidents du travail

Vesoul. — Une réunion, à laquelle ont assisté de nombreux patrons, entrepreneurs et industriels, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, en vue de protester contre la loi sur les accidents du travail.

Une pétition, couverte de trois cents signatures, a été remise au député Bontemps. Cette pétition demandait l'ajournement et, si

Feuilleton du FIGARO du 28 Avril 1899

NOTRE MASQUE

cela est possible, le retrait de cette loi qui est aussi désastreuse pour les ouvriers que pour les patrons.

CHERBOURG. — Les ouvriers employés à la cale du Galet, à Cherbourg, ont brisé un bloc d'acier de mortier dans le coffre de la porte de la première pierre de la fortification du Galet, par Louis-Philippe.

Ce coffret, que l'on va déposer au musée de la ville, renferme un parchemin, en écriture presque illisible, et quatre médailles grand module portant la signature de Louis-Philippe. Sur l'une d'elles est relatée la mort du duc d'Orléans, à l'âge de trente ans, avec cette inscription : « Nous l'avons perdu trop jeune ».

Des pièces de 5, 2 et 1 franc à l'effigie de Napoléon I<sup>er</sup>, empereur et roi d'Italie, se trouvent également dans ce coffret.

Pour le commandant Marchand
MARSEILLE. — On a exposé ce soir, dans un magasin de la rue de Noailles, le sabre d'honneur que la Société des anciens militaires des armées de terre et de mer a offert au commandant Marchand des saurs Gaudichard, la nouvelle pièce, qui obtient chaque soir tant de succès.

La direction du théâtre lyrique de la Renaissance vient de décider qu'en attendant *Martha* et la première du *Duc de Ferrare*, elle donnera aujourd'hui vendredi, dimanche en matinée et lundi prochain trois représentations extraordinaires sans aucune augmentation dans le prix des places.

Le spectacle se composera de *L'Enfant prodigue* avec Mmes Félia Mallet, Magnier, Diéterle et M. Duquesne, et du *Barbier de Séville* avec Mlle Parentani, MM. Suloacroix et Degenne.

Une rectification.
J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté mes plus respectueux hommages, au nom de la Ville de Nice. Je vous remercie de l'honneur que Votre Majesté veut bien nous faire en acceptant d'inaugurer ce nouveau pont. Je prie Votre Majesté de vouloir bien accepter ces fleurs en souvenir de cette mémorable journée.

La Reine a textuellement répondu, en souriant :
« Je vous remercie bien, monsieur le maire, et je fais des vœux bien sincères pour la prospérité de Nice ».

Une gerbe de fleurs, lias blancs et orchidées, est offerte à la Reine par le prince de Monaco Christian Roger, à l'occasion de l'inauguration du nouveau pont qui relie, sur le Paillon, le boulevard Carabacel et la rue Barla. Le pont est merveilleusement décoré de drapeaux aux couleurs françaises, anglaises et russes. A partir de trois heures, une foule énorme attend le cortège royal.

La Reine a textuellement répondu, en souriant :
« Je vous remercie bien, monsieur le maire, et je fais des vœux bien sincères pour la prospérité de Nice ».

Argus.
L'Opéra, dimanche soir, représentation gratuite. *Guillaume Tell*. Ouverture des portes à 6 h. 1/2; on commencera à 7 heures.

M. Victor Maurel est de retour à Paris de sa brillante saison à New-York.

Mme Félia Litvinne est également à Paris, ayant terminé ses représentations au Théâtre Impérial de Saint-Petersbourg où ses succès furent si retentissants.

L'Opéra-Comique, ce soir, le *Barbier de Séville* et le *Farfadet*. Le *Barbier de Séville* sera joué par Mme Bréjean-Gravière, MM. Fugère, Clément, Bouvel et Isnardon.

Le samedi théâtral prochain s'annonce ainsi :
Lundi, à la Comédie-Parissienne, répétition générale des *Apparences*, 4 actes de M. Henri Lyon.

Mardi, première des *Apparences*, à l'Opéon, répétition générale de *Ma Bru*, 3 actes de MM. Fabrice Carré et Paul Billaud.

Mercredi, première de *Ma Bru*. A la Comédie-Française, répétition générale du *Torrent*, de M. Maurice Donnay, musique arrangée par M. Ad. Rey, jouée par Mlle Lise Barty et M. Fernand Depas. Couplets nouveaux.

Voici deux théâtres parisiens pourvus de directeurs nouveaux.
Au Gymnase d'abord, où M. Porel a proposé M. Emile Chautard, comme son co-gérant aux actionnaires, qui ont approuvé ce choix à l'unanimité.

M. Porel a présenté en ces termes son associé à l'assemblée :
Messieurs,
J'ai l'honneur de vous présenter M. Emile Chautard avec qui je désire partager, dès à présent, mes fonctions de gérant de notre Société. Je connais M. Emile Chautard depuis quinze ans, c'est un charmant garçon, honnête, intelligent, travailleur, apprécié et aimé de tout le monde. Depuis qu'il s'occupe officieusement de l'administration de notre théâtre, c'est-à-dire depuis une année, j'ai vu de près ses qualités d'administrateur prudent, avisé et économique, et c'est ce qui m'a décidé à venir vous demander aujourd'hui de lui autoriser à prendre avec moi pour les travaux et les responsabilités de gérant de la Société en commandite par actions du théâtre du Gymnase.

Nous avons rencontré M. Porel à l'issue de la réunion des actionnaires, et nous lui avons demandé quelles modifications l'adjonction de M. Chautard à la gérance allait apporter à l'état actuel de la Société.

L'excellent directeur nous a répondu qu'il restait avec M. Chautard pour l'aider à organiser la saison prochaine, mais qu'il était résolu à ne pas garder la rude responsabilité des deux théâtres du Vaudeville et du Gymnase.

Il est donc virtuellement convenu qu'à l'assemblée annuelle de juin, il laissera le pouvoir absolu à son co-gérant, pour se consacrer entièrement aux destinées du Vaudeville.

D'autre part, comme nous l'avons annoncé, les actionnaires du théâtre du Palais-Royal se sont réunis hier.

MM. Mussay et Boyer ont maintenu leur démission, et ont présenté à l'agrément de l'assemblée un nouveau candidat à leur succession : M. Maurice Charlot, ex-directeur de l'athlétisme, qui a été accepté aussitôt, et à l'unanimité.

Nos compliments au nouveau directeur.

M. Mussay était directeur du Palais-Royal depuis douze ans; M. Boyer depuis dix ans. Ils ont toujours eu des relations excellentes avec les auteurs, les artistes et la presse.

Sous leur direction, le Palais-Royal était resté une grande famille, et l'on a encore le souvenir de leurs procédés avec leurs artistes malades, Dubray, Calvin et Maugé, qui touchèrent leurs appointements jusqu'à leur dernier jour, et de leur dévouement pour la brave Alice Lavigne.

Les auteurs les plus joués sous leur direction furent : MM. Feydeau, Valabréque, Henneguin, Besson, etc. Leurs grands succès : *Le Fugitif*, *Le Monsieur de la Dindon*, *Le Parfum*, *Durand et Durand*, *Le Club des Pannes*, etc.

M. Boyer va se consacrer tout entier au théâtre du Vaudeville de Bruxelles, qu'il dirige depuis vingt-huit ans.

Les offres les plus flatteuses ont déjà été faites à M. Mussay, pour le cas où il se déciderait à reprendre sa direction. Ses solides et multiples qualités de metteur en scène et d'administrateur lui ont fait une très brillante réputation parmi les hommes de théâtre, et il faut espérer, à la fois pour les auteurs et pour les artistes, qu'il ne se laissera pas trop tirer l'oreille !

Le théâtre de la Gaîté donnera après-demain dimanche la première matinée des *Sœurs Gaudichard*, la nouvelle pièce, qui obtient chaque soir tant de succès.

La direction du théâtre lyrique de la Renaissance vient de décider qu'en attendant *Martha* et la première du *Duc de Ferrare*, elle donnera aujourd'hui vendredi, dimanche en matinée et lundi prochain trois représentations extraordinaires sans aucune augmentation dans le prix des places.

Le spectacle se composera de *L'Enfant prodigue* avec Mmes Félia Mallet, Magnier, Diéterle et M. Duquesne, et du *Barbier de Séville* avec Mlle Parentani, MM. Suloacroix et Degenne.

Une rectification.
J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté mes plus respectueux hommages, au nom de la Ville de Nice. Je vous remercie de l'honneur que Votre Majesté veut bien nous faire en acceptant d'inaugurer ce nouveau pont. Je prie Votre Majesté de vouloir bien accepter ces fleurs en souvenir de cette mémorable journée.

La Reine a textuellement répondu, en souriant :
« Je vous remercie bien, monsieur le maire, et je fais des vœux bien sincères pour la prospérité de Nice ».

Argus.
L'Opéra, dimanche soir, représentation gratuite. *Guillaume Tell*. Ouverture des portes à 6 h. 1/2; on commencera à 7 heures.

M. Victor Maurel est de retour à Paris de sa brillante saison à New-York.

Mme Félia Litvinne est également à Paris, ayant terminé ses représentations au Théâtre Impérial de Saint-Petersbourg où ses succès furent si retentissants.

L'Opéra-Comique, ce soir, le *Barbier de Séville* et le *Farfadet*. Le *Barbier de Séville* sera joué par Mme Bréjean-Gravière, MM. Fugère, Clément, Bouvel et Isnardon.

Le samedi théâtral prochain s'annonce ainsi :
Lundi, à la Comédie-Parissienne, répétition générale des *Apparences*, 4 actes de M. Henri Lyon.

Mardi, première des *Apparences*, à l'Opéon, répétition générale de *Ma Bru*, 3 actes de MM. Fabrice Carré et Paul Billaud.

Mercredi, première de *Ma Bru*. A la Comédie-Française, répétition générale du *Torrent*, de M. Maurice Donnay, musique arrangée par M. Ad. Rey, jouée par Mlle Lise Barty et M. Fernand Depas. Couplets nouveaux.

Voici deux théâtres parisiens pourvus de directeurs nouveaux.
Au Gymnase d'abord, où M. Porel a proposé M. Emile Chautard, comme son co-gérant aux actionnaires, qui ont approuvé ce choix à l'unanimité.

M. Porel a présenté en ces termes son associé à l'assemblée :
Messieurs,
J'ai l'honneur de vous présenter M. Emile Chautard avec qui je désire partager, dès à présent, mes fonctions de gérant de notre Société. Je connais M. Emile Chautard depuis quinze ans, c'est un charmant garçon, honnête, intelligent, travailleur, apprécié et aimé de tout le monde. Depuis qu'il s'occupe officieusement de l'administration de notre théâtre, c'est-à-dire depuis une année, j'ai vu de près ses qualités d'administrateur prudent, avisé et économique, et c'est ce qui m'a décidé à venir vous demander aujourd'hui de lui autoriser à prendre avec moi pour les travaux et les responsabilités de gérant de la Société en commandite par actions du théâtre du Gymnase.

Nous avons rencontré M. Porel à l'issue de la réunion des actionnaires, et nous lui avons demandé quelles modifications l'adjonction de M. Chautard à la gérance allait apporter à l'état actuel de la Société.

L'excellent directeur nous a répondu qu'il restait avec M. Chautard pour l'aider à organiser la saison prochaine, mais qu'il était résolu à ne pas garder la rude responsabilité des deux théâtres du Vaudeville et du Gymnase.

Il est donc virtuellement convenu qu'à l'assemblée annuelle de juin, il laissera le pouvoir absolu à son co-gérant, pour se consacrer entièrement aux destinées du Vaudeville.

D'autre part, comme nous l'avons annoncé, les actionnaires du théâtre du Palais-Royal se sont réunis hier.

une ouverture dramatique de M. Terzolo, d'expression élevée et de facture solide. A l'heure concert, Mlle Tesdorlo, pianiste, a exécuté le concerto de Mendelssohn, et l'étude sur les touches noires de Chopin.

Le soir, à la salle Erard, concert donné par Mlle Juliette Toutain, avec les concours de l'orchestre Colonne. Au programme : Concertos de Beethoven, Dubois, Widor, et Fantaisie hongroise, de Liszt.

La grande matinée donnée au Trocadéro, au profit de l'Orphelinat des Arts, comprendra un programme des plus attrayants.

Le *Grand Mère*, le petit drame en vers de Victor Hugo, a été superbement interprété par Mmes Marie Laurent, Segond-Weber et MM. Rameau et Cornaglia, de l'Opéon. M. Brémont a dit avec son air habituel les beaux vers du *Triomphe* de Victor Hugo, sur lesquels M. F. Thomé a écrit une musique vibrante pour piano, orgue et violon.

Dans différents intermèdes, le public a pu applaudir MM. Auguez et Murat, de l'Opéra; et M. F. Depas, et Mlle Félia Mallet, très intéressante dans ses chansons gaies ou tristes.

Grands succès également pour Mlles Suzanne et Blanche Mante, exquises de grâce dans leurs « danses anciennes ».

La musique du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, dirigée par M. Vivier, prêtait son concours à cette matinée, qui s'est terminée par le tirage de la loterie dont le gros lot, une voiture automobile tarifiée 8,000 francs, a été gagnée par le n<sup>o</sup> 66,100.

Le succès de *Pour qui s'embaillait-y?* avec la fantaisie Balthy et l'amusant *Fordeys* affirme chaque soir davantage à la Scala. A l'ouverture des bureaux, il devient impossible de trouver le plus petit coin. La direction rappelle que *Pour qui s'embaillait-y?* commence à 9 h. 3/4.

Mlle Clotilde Kleberg, dont nous n'avons plus à faire l'éloge et qui vient d'obtenir à l'étranger et tout récemment à la Salle Erard de si grands succès, a été engagée pour se faire entendre dans les concerts du grand festival dirigés par M. Ch. Lamoureux et qui inaugureront la saison de Londres.

Nouveau triomphe, hier, à la Bodinière, pour la 4<sup>e</sup> série des *Poèmes musicaux* chantés par Mme Marthe Chassang. Avec sa grande âme d'artiste servie par une voix si généreuse, la cantatrice a réalisé une interprétation admirable des mélodies de Gabriel Fauré, que le maître avait tenu à accomplir lui-même. On a aussi beaucoup félicité le poète Maurice Chassang dans sa belle conférence sur les poèmes et la musique.

On refuse du monde tous les soirs aux Mathurins. La salle n'est plus assez grande pour contenir le public qui y vient applaudir Marguerite Deval et Guyon fils dans *Vive l'Armée!* Jean Bataille, qui a lancé hier avec gros succès un nouveau chansonnier, *Maître de la Cabine*; Bonnard, Frégerolle, Balha, etc. Il est donc prudent de retenir ses places à l'avance.

Le théâtre des Capucines donnera ce soir la quatrième et dernière de *Casdebide*, la fantaisie de M. H. Pagat dont le succès a été prodigieux et qui a été joué par M. Fernand Depas l'occasion d'un vrai triomphe. Avis à ceux qui n'ont pas applaudi la joyeuse *Comédie* de M. G. de Caumont.

A son tour, Hyspa a lancé hier, au Théâtre de Tabarin, le *Président au Concours agricole*, une nouvelle joussette qui fera rire tout Paris. C'est dire que si la spiriteuse revue de Pury, *Et Alice donc?* a atteint hier, sans que son succès ait faibli, sa cinquante et unième représentation, une foule de petites premières ont, depuis qu'on la joue, rafraîchi notablement le programme, l'un des plus complètement gais qui se donnent en ce moment.

En hommage à la mémoire d'Etienne Pailleron, Mlle Reichenberg, son interprète préférée, reparaitra pour une seule fois en public et dira des fragments de ses œuvres du maître regretté à la 44<sup>e</sup> matinée Depas, 7, rue Chaplat, le samedi 13 mai. La causerie sera faite par M. Léon Claretie. Le succès des matinées Depas s'est brillamment affirmé pendant cette dernière saison.

Demain samedi, on entendra les principaux chansonniers de Montmartre dans leurs œuvres, au concert du poète G. Montoya. Le samedi 20 mai, l'opérette avec Mme Simon-Girard, et le 27 mai, le monologue avec les maîtres du genre.

La Comédie-Française reculant la première du *Torrent*, le Cirque d'hiver fera sa réouverture, suivant l'usage, le 7<sup>e</sup> mai : donc, lundi prochain, le cirque des Champs-Élysées ouvrira ses portes avec un programme que l'on dit très attrayant.

*Pierrot chez les bandits* ne sera donc plus joué que quatre fois au Cirque d'hiver, dont la clôture aura lieu dimanche soir.

Mme Bob Walter a toutes les audaces. Engagée pour une série de représentations en Espagne, elle avait résolu de gagner Madrid en automobile, malgré le temps peu engageant de ses jours derniers. Après une première partie de voyage assez calme, l'intéressante artiste a falli être tuée, près de Guadarrama, dans une descente rapide; le lendemain, elle arrivait tant bien que mal à destination, jurant bien qu'elle ne tenterait plus pareille aventure. L'accueil du public madrilène fera bientôt oublier à Mme Bob Walter les émotions de son voyage.

Le *Quintette à cordes*, de Schubert, qui ouvrait la dernière séance Nadaud, a été remarquablement rendu par MM. Nadaud, Gibier, Giannini et les deux excellents violoncellistes Cros-Saint-André et Salmon. Une véritable ovation a été faite à R. Pugno et Ed. Nadaud, après la splendide exécution de la *Sonate* de Saint-Saëns.

Cette belle soirée, qui se terminait par le trio en mi-bémol de Beethoven, a dignement clôturé la série des quatre séances que le distingué violoniste Ed. Nadaud donne chaque hiver depuis dix-huit ans.

Pour prendre date :
Le Nouveau-Théâtre terminant sa saison le 1<sup>er</sup> mai, M. Paul Franck prie les auteurs qui ont déposé leurs manuscrits de bien vouloir les faire reprendre, tous les jours, de 4 à 6 heures, au secrétariat du Nouveau-Théâtre.

Dimanche dernier, 23 avril, il a été perdu, dans le passage du Châtelet, à la gare Saint-Lazare, un bracelet très rare : gourmette or et médaille antique argent montés or.

Prière de le rapporter 209, boulevard Raspail, à Mme Jeanne Remacle.

Mlle Laming, directrice des études musicales à l'École Villiers, vient d'obtenir les palmes académiques.

Le Nouveau-Théâtre terminant sa saison le 1<sup>er</sup> mai, M. Paul Franck prie les auteurs qui ont déposé leurs manuscrits de bien vouloir les faire reprendre, tous les jours, de 4 à 6 heures, au secrétariat du Nouveau-Théâtre.

Dimanche dernier, 23 avril, il a été perdu, dans le passage du Châtelet, à la gare Saint-Lazare, un bracelet très rare : gourmette or et médaille antique argent montés or.

Prière de le rapporter 209, boulevard Raspail, à Mme Jeanne Remacle.

SPECTACLES & CONCERTS

Aujourd'hui :
A la Bodinière, à 8 heures : 10<sup>e</sup> séance, *Au temps des grisettes*, 1840-1880. Audition de Mlle Mily Meyer et de M. Pougand, du Châtelet. Causerie par M. Maurice Lefèvre.

A 4 h. 1/2 : 18<sup>e</sup> représentation de *Paris-Smart*, fantaisie-revue en vers libres et prose servie, de M. Victor Meusy, musique arrangée par M. Ad. Rey, jouée par Mlle Lise Barty et M. Fernand Depas. Couplets nouveaux.

La salle des Mathurins étant prise aujourd'hui par les dernières répétitions des *Chansons de la Bachanante*, la représentation des *Petites Machin*, annoncée pour cet après-midi, est remise à la semaine prochaine.

Nous rappelons que la *Chanson d'un certain âge* n'aura plus qu'une seule repré-

sentation à la Bodinière, demain, à 8 heures, M. Jacques Forny se trouvant obligé, par ses engagements antérieurs, de se séparer de Mlle Myriam Manuel et de M. Guyon fils, les deux excellents interprètes de cette curieuse reconstitution.

Le soir, à la salle Erard, concert donné par Mlle Juliette Toutain, avec les concours de l'orchestre Colonne. Au programme : Concertos de Beethoven, Dubois, Widor, et Fantaisie hongroise, de Liszt.

La grande matinée donnée au Trocadéro, au profit de l'Orphelinat des Arts, comprendra un programme des plus attrayants.

Le *Grand Mère*, le petit drame en vers de Victor Hugo, a été superbement interprété par Mmes Marie Laurent, Segond-Weber et MM. Rameau et Cornaglia, de l'Opéon. M. Brémont a dit avec son air habituel les beaux vers du *Triomphe* de Victor Hugo, sur lesquels M. F. Thomé a écrit une musique vibrante pour piano, orgue et violon.

Dans différents intermèdes, le public a pu applaudir MM. Auguez et Murat, de l'Opéra; et M. F. Depas, et Mlle Félia Mallet, très intéressante dans ses chansons gaies ou tristes.

Grands succès également pour Mlles Suzanne et Blanche Mante, exquises de grâce dans leurs « danses anciennes ».

La musique du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, dirigée par M. Vivier, prêtait son concours à cette matinée, qui s'est terminée par le tirage de la loterie dont le gros lot, une voiture automobile tarifiée 8,000 francs, a été gagnée par le n<sup>o</sup> 66,100.

Le succès de *Pour qui s'embaillait-y?* avec la fantaisie Balthy et l'amusant *Fordeys* affirme chaque soir davantage à la Scala. A l'ouverture des bureaux, il devient impossible de trouver le plus petit coin. La direction rappelle que *Pour qui s'embaillait-y?* commence à 9 h. 3/4.

Mlle Clotilde Kleberg, dont nous n'avons plus à faire l'éloge et qui vient d'obtenir à l'étranger et tout récemment à la Salle Erard de si grands succès, a été engagée pour se faire entendre dans les concerts du grand festival dirigés par M. Ch. Lamoureux et qui inaugureront la saison de Londres.

Nouveau triomphe, hier, à la Bodinière, pour la 4<sup>e</sup> série des *Poèmes musicaux* chantés par Mme Marthe Chassang. Avec sa grande âme d'artiste servie par une voix si généreuse, la cantatrice a réalisé une interprétation admirable des mélodies de Gabriel Fauré, que le maître avait tenu à accomplir lui-même. On a aussi beaucoup félicité le poète Maurice Chassang dans sa belle conférence sur les poèmes et la musique.

On refuse du monde tous les soirs aux Mathurins. La salle n'est plus assez grande pour contenir le public qui y vient applaudir Marguerite Deval et Guyon fils dans *Vive l'Armée!* Jean Bataille, qui a lancé hier avec gros succès un nouveau chansonnier, *Maître de la Cabine*; Bonnard, Frégerolle, Balha, etc. Il est donc prudent de retenir ses places à l'avance.

Le théâtre des Capucines donnera ce soir la quatrième et dernière de *Casdebide*, la fantaisie de M. H. Pagat dont le succès a été prodigieux et qui a été joué par M. Fernand Depas l'occasion d'un vrai triomphe. Avis à ceux qui n'ont pas applaudi la joyeuse *Comédie* de M. G. de Caumont.

A son tour, Hyspa a lancé hier, au Théâtre de Tabarin, le *Président au Concours agricole*, une nouvelle joussette qui fera rire tout Paris. C'est dire que si la spiriteuse revue de Pury, *Et Alice donc?* a atteint hier, sans que son succès ait faibli, sa cinquante et unième représentation, une foule de petites premières ont, depuis qu'on la joue, rafraîchi notablement le programme, l'un des plus complètement gais qui se donnent en ce moment.

En hommage à la mémoire d'Etienne Pailleron, Mlle Reichenberg, son interprète préférée, reparaitra pour une seule fois en public et dira des fragments de ses œuvres du maître regretté à la 44<sup>e</sup> matinée Depas, 7, rue Chaplat, le samedi 13 mai. La causerie sera faite par M. Léon Claretie. Le succès des matinées Depas s'est brillamment affirmé pendant cette dernière saison.

Demain samedi, on entendra les principaux chansonniers de Montmartre dans leurs œuvres, au concert du poète G. Montoya. Le samedi 20 mai, l'opérette avec Mme Simon-Girard, et le 27 mai, le monologue avec les maîtres du genre.

La Comédie-Française reculant la première du *Torrent*, le Cirque d'hiver fera sa réouverture, suivant l'usage, le 7<sup>e</sup> mai : donc, lundi prochain, le cirque des Champs-Élysées ouvrira ses portes avec un programme que l'on dit très attrayant.

*Pierrot chez les bandits* ne sera donc plus joué que quatre fois au Cirque d'hiver, dont la clôture aura lieu dimanche soir.

Mme Bob Walter a toutes les audaces. Engagée pour une série de représentations en Espagne, elle avait résolu de gagner Madrid en automobile, malgré le temps peu engageant de ses jours derniers. Après une première partie de voyage assez calme, l'intéressante artiste a falli être tuée, près de Guadarrama, dans une descente rapide; le lendemain, elle arrivait tant bien que mal à destination, jurant bien qu'elle ne tenterait plus pareille aventure. L'accueil du public madrilène fera bientôt oublier à Mme Bob Walter les émotions de son voyage.

Le *Quintette à cordes*, de Schubert, qui ouvrait la dernière séance Nadaud, a été remarquablement rendu par MM. Nadaud, Gibier, Giannini et les deux excellents violoncellistes Cros-Saint-André et Salmon. Une véritable ovation a été faite à R. Pugno et Ed. Nadaud, après la splendide exécution de la *Sonate* de Saint-Saëns.

Cette belle soirée, qui se terminait par le trio en mi-bémol de Beethoven, a dignement clôturé la série des quatre séances que le distingué violoniste Ed. Nadaud donne chaque hiver depuis dix-huit ans.

Pour prendre date :
Le Nouveau-Théâtre terminant sa saison le 1<sup>er</sup> mai, M. Paul Franck prie les auteurs qui ont déposé leurs manuscrits de bien vouloir les faire reprendre, tous les jours, de 4 à 6 heures, au secrétariat du Nouveau-Théâtre.

Dimanche dernier, 23 avril, il a été perdu, dans le passage du Châtelet, à la gare Saint-Lazare, un bracelet très rare : gourmette or et médaille antique argent montés or.

Prière de le rapporter 209, boulevard Raspail, à Mme Jeanne Remacle.

Mlle Laming, directrice des études musicales à l'École Villiers, vient d'obtenir les palmes académiques.

Le Nouveau-Théâtre terminant sa saison le 1<sup>er</sup> mai, M. Paul Franck prie les auteurs qui ont déposé leurs manuscrits de bien vouloir les faire reprendre, tous les jours, de 4 à 6 heures, au secrétariat du Nouveau-Théâtre.

Dimanche dernier, 23 avril, il a été perdu, dans le passage du Châtelet, à la gare Saint-Lazare, un bracelet très rare : gourmette or et médaille antique argent montés or.

Prière de le rapporter 209, boulevard Raspail, à Mme Jeanne Remacle.

Mlle Laming, directrice des études musicales à l'École Villiers, vient d'obtenir les palmes académiques.

Le Nouveau-Théâtre terminant sa saison le 1<sup>er</sup> mai, M. Paul Franck prie les auteurs qui ont déposé leurs manuscrits de bien vouloir les faire reprendre, tous les jours, de 4 à 6 heures, au secrétariat du Nouveau-Théâtre.

Dimanche dernier, 23 avril, il a été perdu, dans le passage du Châtelet, à la gare Saint-Lazare, un bracelet très rare : gourmette or et médaille antique argent montés or.

Prière de le rapporter 209, boulevard Raspail, à Mme Jeanne Remacle.

la navigation de plaisance en France et ses progrès sans cesse croissants.

A l'heure actuelle, plus de cent Sociétés nautiques existent et fonctionnent dans nos ports; elles sont placées sous le patronage de l'U. Y. F., et on peut dès lors apprécier ce que l'unité dans l'effort pourra produire au point de vue du développement de notre yachting national.

Automobilisme. — Les demandes d'emplacement pour l'exposition des Turisseries continueront à affluer au secrétariat de l'U. Y. F. A l'heure actuelle, 250 exposants ont retenu 7,751 mètres carrés, alors que l'an dernier, à pareille époque, on ne comptait que 116 exposants pour 3,114 mètres. Aussi la clôture des inscriptions, fixée au 1<sup>er</sup> mai, sera-t-elle strictement observée.

La Société anonyme des voitures automobiles de Paris expose, 71, avenue de la Grande-Armée, son nouveau châssis avec moteur de 5 chevaux, muni de 3 vitesses et d'une marche arrière, à un prix très avantageux. En outre, le détail de livraison est des plus rapides.

Les chauffeurs qui possèdent une voiture Mors n'ont presque jamais besoin de la renvoyer à l'usine de la rue de Grenelle pour y faire exécuter des réparations. Cela tient au soin minutieux avec lequel on s'occupe de tous les organes.

Il n'y a pas de morte-saison pour les chauffeurs, c'est pour cela que le magasin-garage de la Société commerciale d'automobiles (anciennement M. Kopp, Des Gachons, Maxime Guy et Widhoff).

Dimanche prochain, 30 avril, à 8 h. 1/2 du soir, à la Société de géographie, 181, boulevard Saint-Germain, concert donné par Mlle Delacour, l'une de nos plus brillantes harpistes parisiennes, avec le gracieux concours des principaux artistes de Paris, de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Française.

Deux bons prix au programme : le prix Dauphin pour le meilleur cycliste de France; le prix Beauvau, qui pourrait revenir à Martinot ou Mauvezin. Pour le reste, on peut indiquer, dans le prix des Triangles, Micoche ou Douro; dans le prix Little Duck, Gorenflot et Gourgrain; dans le prix de Vernon, Cristal II ou Sinha; dans le prix Mondaine, Hymnis ou Kroschka.

Journée pittoresque et mouvementée, grâce à des instructions nouvelles envoyées de la Préfecture de police, au sujet des paris faits à l'intérieur de la grille, devant la salle des balcons, M. Chauvin, député de Seine-et-Marne, étant monté à la tribune pour rassurer les donateurs, le pari mutuel ayant réalisé des recettes supérieures, très supérieures même, on pouvait croire l'appétit gouvernemental amplement satisfait. On pouvait d'ailleurs mieux le supposer que M. Viger, ministre de l'agriculture, qui s'est exprimé à l'occasion de la séance et qui a dit de lui cette phrase, recueillie par un de mes confrères : « Comme ça, ça peut aller ! »

C'est-à-dire que les gens qui se connaissent pouvaient se livrer à l'innocente distraction de parier entre eux, sur parole. Le gouvernement ne trouvant pas encore le gîte de miel suffisant, avait donné pour la journée des instructions nouvelles d'un ridicule qui a mis le feu aux poudres. C'est ainsi que le commissaire de police est venu d'abord interdire l'usage du « crayon ». Le crayon devenant une arme prohibée, ce n'était que risible. Mais d'autres tracasseries ont suivi, si bien que le public s'est écrié : Vive la liberté ! Prélèver des sommes énormes sur le mutuel, ce n'est donc pas suffisant ?

Le gouvernement songerait-il encore, au profit de son budget, à prélever un tant pour cent sur les vestiaires et les chalets de nécessité ? On pourrait croire le chalet manqué et tout cela, tout cela, qui serait surpris dans un autre chalet serait déferé aux Tribunaux.

Ce qui m'afflige, c'est que l'on finira par supposer, à tort, que les gens du gouvernement s'ingénient à être des trouble-fêtes pour les gens du monde et qu'ils recherchent des occasions d'organiser le chaos dans les centres mondains pour en tirer l'élegance par des interventions de policiers.

Ce que je puis dire, c'est qu'on était exaspéré à Longchamps et que la plupart des vrais éleveurs déplorent la manifestation ridicule organisée par les soins de la Préfecture.

On n'a presque pas fait attention aux courses tant on avait plein le dos aux autres. Cependant signaler l'accueil très chaud fait à la

Chevaux et Voitures
ALPRED BELVALETTE et C<sup>ie</sup>, 21, Ch. Eloué,
VOITURES DE CHASSE ET DE CAMPAGNE.

OFFICIERS MINISTÉRIELS
A ces Annonces est appliqué
un Tarif dégressif, dont les prix
diminuent en raison de l'im-
portance des ordres.

ADJUDICATIONS
VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

VENTE au Palais de Justice, le 5 MAI 1899, à
Paris, le mardi, à 2 heures.

COMMISSAIRES-PRISEURS
A ces Annonces est appliqué
un Tarif dégressif, dont les prix
diminuent en raison de l'im-
portance des ordres.

Expositions et Ventes
BOB MOBIER ANCIEN ET MODERNE.

OBJETS D'ART ET AMEUBLEMENT
Anciennes Porcelaines de Chine; Faïences
Objets vitrine, Dessins, Bronzes, Sculptures

VENTES ET LOCATIONS
Paris
CHOIX D'APPARTEMENTS, HOTELS modernes,

JOHN ARTHUR
Vendeur Pressé, BEL HOTEL, St-Augustin,

Environ de Paris
VILLE DE PARIS
VILLE DE MARSEILLE

MAISONS RECOMMANDÉES
Objets artistiques
PIANO modèle PAFÉ, 35, B<sup>is</sup> B<sup>is</sup> Nouvelle, 1<sup>er</sup> ét.

MAISONS RECOMMANDÉES
Objets artistiques
PIANO modèle PAFÉ, 35, B<sup>is</sup> B<sup>is</sup> Nouvelle, 1<sup>er</sup> ét.

MAISONS RECOMMANDÉES
Objets artistiques
PIANO modèle PAFÉ, 35, B<sup>is</sup> B<sup>is</sup> Nouvelle, 1<sup>er</sup> ét.

MAISONS RECOMMANDÉES
Objets artistiques
PIANO modèle PAFÉ, 35, B<sup>is</sup> B<sup>is</sup> Nouvelle, 1<sup>er</sup> ét.

MAISONS RECOMMANDÉES
Objets artistiques
PIANO modèle PAFÉ, 35, B<sup>is</sup> B<sup>is</sup> Nouvelle, 1<sup>er</sup> ét.

MAISONS RECOMMANDÉES
Objets artistiques
PIANO modèle PAFÉ, 35, B<sup>is</sup> B<sup>is</sup> Nouvelle, 1<sup>er</sup> ét.

MAISONS RECOMMANDÉES
Objets artistiques
PIANO modèle PAFÉ, 35, B<sup>is</sup> B<sup>is</sup> Nouvelle, 1<sup>er</sup> ét.

MAISONS RECOMMANDÉES
Objets artistiques
PIANO modèle PAFÉ, 35, B<sup>is</sup> B<sup>is</sup> Nouvelle, 1<sup>er</sup> ét.

TOUT-PARIS 1899
ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ PARISIENNE
27000 NOMS ET ADRESSES

Parfumerie
DUCHATELIER, ex-1<sup>er</sup> Cartoman, r. Mollière,

Hygiène, Médecine, Pharmacie
VIN DE COCA MARIANI, 41, boulevard Haussmann.

Alimentation
HUILE D'OLIVE
livrée par 5 et 10 kg, 2 fr.

OCASIONS
Tous les MERCREDIS, les
annonces publiées sous cette
rubrique sont au tarif réduit

VENTES, ACHATS, ECHANGES
PIANO 1/4 Occ. 1<sup>er</sup> MARC, à peu servi, à vendre

VOYAGES ET EXCURSIONS
Stations thermales à l'étranger
BADGASTEIN

MAUX DE GORGE
Gargarisme SEC WILLIAMS 1<sup>er</sup>
qui fortifie et élimine la voix des chanteurs, etc.

MAUX DE GORGE
Gargarisme SEC WILLIAMS 1<sup>er</sup>
qui fortifie et élimine la voix des chanteurs, etc.

MAUX DE GORGE
Gargarisme SEC WILLIAMS 1<sup>er</sup>
qui fortifie et élimine la voix des chanteurs, etc.

MAUX DE GORGE
Gargarisme SEC WILLIAMS 1<sup>er</sup>
qui fortifie et élimine la voix des chanteurs, etc.

MAUX DE GORGE
Gargarisme SEC WILLIAMS 1<sup>er</sup>
qui fortifie et élimine la voix des chanteurs, etc.

MAUX DE GORGE
Gargarisme SEC WILLIAMS 1<sup>er</sup>
qui fortifie et élimine la voix des chanteurs, etc.

MAUX DE GORGE
Gargarisme SEC WILLIAMS 1<sup>er</sup>
qui fortifie et élimine la voix des chanteurs, etc.

ALLEMAGNE
CENTRAL-HOTEL, le plus grand
et le plus élégant hôtel de BERLIN

MUNICH. HOTEL BAYERISCHER
HOF - Maison premier rang. Totalement
renouvelé. Splendide jardin d'hiver.

WIESBADEN
HOTEL KAISERHOF ET
AUGUSTA VICTORIA BAD

GENÈVE. Hôtel de Russie, 1<sup>er</sup> ordre. Mieux situé
au bord du Lac. - MARSEILLE. Hôtel Noailles.

PARIS. LANGHAM HOTEL
Avenue de l'Alma. Hôtel par excellence des familles aristocrates.

PARIS. HOTEL-PENSION Florida. Confort moderne,
5, rue Léo-Delibes (av. Kléber). Pr. mod.

PARIS. HOTEL BRADFOR, 10, r. St-Ph. du Roule,
pr. R.A.P. Ch.-Elys. Clientèle châtelaine.

PARIS. PENSION DU BOIS, 7, Poisson (av. G.A. r.
mé). Vie famille. C<sup>ie</sup>. Bains. Jard. Pr. mod.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS
Ponce, 25 avril.
LE TARN (C. G. T.), parti pour Le Havre.

TONKIN (M. M.), parti à midi pour l'Indo-Chine.
Pauillac, 26 avril.

CANADA (C. G. T.), parti à 4 h. soir pour les
Antilles et Colon.

LA NAVARRE (C. G. T.), parti à 4 h. soir, venant
du Mexique et de La Havane, et allant

LAOS (M. M.), parti à 1 h. soir pour l'Indo-Chine.
Montevideo, 26 avril.

CORILLÈRE (M. M.), parti à 6 h. soir, allant
au Brésil et à La Plata.

BRÉSIL (M. M.), parti à 9 h. matin, venant de
La Plata et du Brésil.

YANG-TSE (M. M.), parti à 7 h. matin, venant
de Maurice, La Réunion et Madagascar.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
FÊTE DE L'ASCENSION
BILLETS D'ALLER ET RETOUR
DE TOUTES GARES A TOUTES GARES

LA DIRECTION DU Réseau de l'Etat a l'honneur de
rappeler au public qu'en conformité des condi-

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
FÊTE DE L'ASCENSION
11 MAI 1899

L'OCASION de la Fête de l'Ascension la Compagnie
d'Orléans rendra exceptionnellement

APRÈS FÊTE DE L'ASCENSION
INDUSTRIEL EN APPARTEMENT, tenue 17 ans,

CHARGE PRIVILÉGIÉE
OCTROYÉE PAR L'ÉTAT
Part de moitié dans IMPORTANTE FACTORIE aux

POSITION
de Co-Directeur, sans ind. sans, rapportant 12,000

AFFAIRE ADMINISTRATIVE
Facile, agréable
BÉNÉFICES NETS : 47,500 FR.

Qui augmentent considérablement.
On traite avec 65,000 francs.

HANOL, 17, boulevard St-Germain. - Téléphone.

IN SEUL ARTICLE D'ALIMENTATION (Gros),
3,000,000. Prix 30,000. DELOREME, 18, rue du Louvre.

AUX CHAMPS-ÉLYSÉES. - RICHE CLIENTÈLE
PENSION DE FAMILLE
21 PIÈCES meub. luxueusement. Salons, bains, etc.

PETITJEAN, 9, RUE DES HALLES
90,000 à gagner en 1900. APPARTEMENTS luxu-

CAMIONNAGE SPÉCIAL
MAISON 1<sup>er</sup> ORDRE (après décès), OCCASION.

POUR SCULPTEURS
ET ACADÉMICIENS
UNE FABRIQUE ALLEMANDE de terres cuites

Offres et Demandes
PRÉTS hypoth. Paris, prov. dep. 3.50%, avances

AVIS
M<sup>me</sup> DE ST-GEORGES, ex-g<sup>de</sup> cartomancienne de

AVIS
M<sup>me</sup> MARIATI, ex-grande cartomancienne, de

Table of stock market data: Fonds Français, Fonds Étrangers, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines.

Table of stock market data: Fonds Français, Fonds Étrangers, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines.

Table of stock market data: Fonds Français, Fonds Étrangers, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines.

Table of stock market data: Fonds Français, Fonds Étrangers, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines.

Table of stock market data: Fonds Français, Fonds Étrangers, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines.

Table of stock market data: Fonds Français, Fonds Étrangers, Sociétés de Crédit, Chemins de Fer, Valeurs Industrielles, Valeurs Sud-Africaines.